



ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE



5^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES
CONTRACTANTES

14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

« Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes – des zones humides en partage »

RÉSOLUTION 5.9

**MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE POUR LA CONSERVATION DES
OISEAUX D'EAU MIGRATEURS ET DE LEURS HABITATS EN AFRIQUE**

Reconnaissant les résultats positifs de la mise en œuvre de l'Initiative africaine au cours de la période 2009-2012, présentés lors des 6^{ème} et 7^{ème} réunions du Comité permanent¹² de l'AEWA et de la 5^{ème} session de la Réunion des Parties (document AEWA/MOP 5.32) et par conséquent l'avantage à maintenir cette initiative et à continuer à soutenir son opérationnalité efficace,

Satisfaite des résultats de l'Atelier régional africain de préparation à la 5^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA qui a eu lieu les 12 et 13 mai 2012 et qui a adopté la version finale de l'« Avant-projet de Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 - Un guide pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA dans la région africaine » pour présentation à la MOP5,

Également satisfaite des résultats de l'Atelier régional africain de préparation à la 5^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA, pendant lequel les Parties africaines se sont accordées sur un mécanisme de coordination pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, basé au sein du Secrétariat PNUE/AEWA et renforcée par un coordinateur des points focaux à être identifiés parmi les points focaux nationaux de l'AEWA dans chaque sous-région, qui guidera l'orientation de la mise en œuvre au niveau sous-régional,

Reconnaissant le fort engagement des Parties contractantes africaines et autres États membres pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative africaine,

Exprimant sa reconnaissance au Gouvernement français pour avoir généreusement fourni des contributions volontaires substantielles pour financer le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine de 2009 à 2011, ainsi que la mise en œuvre d'activités sous cette initiative,

Exprimant également sa reconnaissance aux Gouvernements suisse et allemand pour avoir fourni des contributions volontaires pour financer des activités conduites sous l'Initiative africaine de 2009 à 2012,

Reconnaissant également la collaboration et le support apportés à l'Initiative africaine par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et les autres partenaires des Accords environnementaux multilatéraux, en particulier la Convention de Ramsar, ainsi que d'autres partenaires tels que BirdLife International, Wetlands International, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

¹ Rapport au StC6 sur l'Initiative africaine : http://www.unep-awa.org/meetings/en/stc_meetings/stc6docs/pdf/stc6_10_report_african_initiative.pdf

² Rapport du Secrétariat au StC7 comprenant l'Initiative africaine : http://www.unep-awa.org/meetings/en/stc_meetings/stc7docs/pdf/stc7_6_report_secretariat.pdf

(ONCFS), les Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO), Tour du Valat et le Programme de conservation de la Grue africaine, l'Accord de coopération stratégique ENRTP³ de l'UE entre la Commission européenne et la Direction générale pour l'environnement, et le PNUE,

Reconnaissant également les efforts du Secrétariat PNUE/AEWA et des Parties contractantes pour le recrutement de nouveaux États membres à l'AEWA, en particulier dans la région africaine,

Profondément inquiète des conclusions de la 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord, qui révèle que l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs continue à être particulièrement mauvais dans la région afrotropicale, et que les estimations de tendances sont inquiétantes par rapport aux tendances présentées dans la 4^{ème} édition du Rapport sur l'État de conservation de l'AEWA (2008), cette région accueillant toujours le plus grand nombre et la plus forte proportion de populations de l'AEWA globalement menacées et appartenant à des espèces inscrites à la Liste rouge de l'UICN,

Également préoccupée par le fait que le changement climatique est l'une des menaces les plus souvent enregistrées pesant sur les populations de l'AEWA en dépit des connaissances limitées sur son impact au niveau des espèces, suivi de près par l'utilisation non durable des ressources biologiques (notamment la chasse, le piégeage, l'exploitation forestière et le prélèvement des ressources aquatiques) et les modifications du système naturel (notamment diverses activités de gestion de l'eau telles que la construction de digues et le captage d'eau), de même que l'agriculture et l'aquaculture, qui tendent à avoir un plus fort impact bien qu'affectant moins d'espèces,

Également préoccupée par la chasse illégale des oiseaux d'eau très répandue en Afrique, en comparaison avec d'autres régions de l'aire de répartition de l'AEWA, 96 % des pays d'Afrique, qui ont participé à l'enquête 2007 pour l'Étude internationale des législations de la chasse et du commerce dans la zone de l'AEWA, étant concernés,

Reconnaissant le besoin de mobiliser des ressources supplémentaires pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique et en particulier pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017,

Remerciant le Secrétariat, le Comité technique, les Parties contractantes et autres États de l'aire de répartition, les organisations et les contributeurs individuels ayant participé à l'élaboration du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017,

Accueillant avec satisfaction l'offre généreuse du Gouvernement français de soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 sur place en fournissant un soutien technique qui sera basé au centre de recherche de la Tour du Valat en France.

La Réunion des Parties :

1. *Adopte* le Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 joint en annexe de la présente résolution ;
2. *Décide* de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative africaine et notamment du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017, par la coordination continue de l'Initiative africaine basée au Secrétariat PNUE/AEWA à Bonn, renforcée par un coordinateur des points focaux à être identifié parmi les points focaux nationaux de l'AEWA au niveau de chaque sous-région, qui guidera l'orientation de la mise en œuvre au niveau sous-régional et recevra un soutien technique grâce aux dispositions offertes par la France, et de prendre les dispositions nécessaires dans le budget principal 2013-2015 de l'AEWA pour soutenir ce mécanisme de coordination ;
3. *Charge* le Secrétariat PNUE/AEWA et le Comité permanent d'établir les termes de référence pour la gestion du mécanisme de coordination et le soutien technique mentionnés ci-dessus ;

³ ENRTP : Programme thématique consacré à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

4. *Charge* le Secrétariat de mettre tout en œuvre pour assurer les ressources financières et autres, nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, en mettant l'accent sur les activités ayant la plus grande priorité ;
5. *Charge également* le Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et les autres accords environnementaux multilatéraux, les Parties à l'AEWA concernées, y compris l'Union européenne, les dispositions prises en vue d'un soutien technique et les organisations partenaires actives en Afrique, ainsi qu'avec le secteur privé, pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017, notamment concernant les projets relatifs au renforcement des capacités et à la conservation des habitats, et particulièrement ceux qui sont transfrontaliers et/ou à l'échelle de la voie de migration ;
6. *Invite* le Secrétariat PNUE/AEWA et les Parties contractantes à continuer de mettre l'accent sur la région africaine pour le recrutement de nouvelles Parties contractantes ;
7. *Invite également* les Parties contractantes d'Afrique à mettre en œuvre le Plan d'action 2012-2017 pour l'Afrique au niveau national et notamment à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi qu'à assurer l'intégration de l'Accord dans les législations, stratégies et politiques nationales afférentes ;
8. *Invite également* les Parties contractantes d'Afrique à promouvoir l'utilisation coordonnée et durable des ressources biologiques partagées et de prendre des mesures plus efficaces pour réduire l'impact des diverses formes d'utilisation des ressources biologiques et les impacts des activités de gestion de l'eau ;
9. *Encourage* la coopération bilatérale et autres formes de coopération directe entre les Parties contractantes, avec pour objectif la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, notamment en vue de la conception de mécanismes de surveillance appropriés et du développement de capacité pour le recueil de données fiables sur les populations d'oiseaux d'eau ;
10. *Demande* aux Parties contractantes de fournir des contributions financières volontaires ou d'autres ressources en nature pour soutenir la mise en œuvre de l'Initiative africaine notamment les activités programmées en priorité du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 ;
11. *Demande* au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres donateurs potentiels, notamment les agences de développement, de fournir des contributions financières volontaires ou d'autres ressources en nature pour soutenir l'Initiative africaine et la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017, et de prendre en compte les exigences de l'AEWA, notamment l'approche par la voie de migration, lors de la mise en œuvre de leurs politiques externes d'aide.



Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017⁴

Un guide pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA dans la région africaine

⁴ Adopté par la 5^{ème} session de la Réunion des Parties, 14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

Table des matières

Table des matières	5
Liste des tableaux	5
Liste des figures.....	6
Liste des acronymes	6
1. Introduction.....	8
2. Méthodologie.....	8
3. Activités et résultats attendus du Plan d'action pour l'Afrique	10
Objectif 1.....	10
Objectif 2.....	13
Objectif 3.....	15
Objectif 4.....	17
Objectif 5.....	19
4. Budget prévisionnel	24
5. Mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique	25
6. Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique.....	26
6.1 Actions pour réaliser l'Objectif 1 du Plan stratégique de l'AEWA	26
6.2 Actions pour réaliser l'Objectif 2 du Plan stratégique de l'AEWA	32
6.3 Actions pour réaliser l'Objectif 3 du Plan stratégique de l'AEWA	36
6.4 Actions pour réaliser l'Objectif 4 du Plan stratégique de l'AEWA	40
6.5 Actions pour réaliser l'Objectif 5 du Plan stratégique de l'AEWA	42
Annexe 1.....	47
Annexe 2.....	58

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.1 de l'objectif 1	26
Tableau 2 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.2 de l'objectif 1	27
Tableau 3 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.3 de l'objectif 1	29
Tableau 4 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.4 de l'objectif 1	31
Tableau 5 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.1 de l'objectif 2	32
Tableau 6 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.2 de l'objectif 2	32
Tableau 7 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.3 de l'objectif 2	33
Tableau 8: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 1 de l'objectif 2	34
Tableau 9: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 2 de l'objectif 2	35
Tableau 10 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.1 de l'objectif 3	36
Tableau 11 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.2 de l'objectif 3	37
Tableau 12 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.3 de l'objectif 3	38
Tableau 13: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.4 de l'objectif 3	39
Tableau 14 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 3 de l'objectif 3	39
Tableau 15 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 4.3 de l'objectif 4	40
Tableau 16 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.1 de l'objectif 5	42
Tableau 17 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.4 de l'objectif 5	43
Tableau 18 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.5 de l'objectif 5	43
Tableau 19 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.6 de l'objectif 5	44
Tableau 20 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.7 de l'objectif 5	44
Tableau 21 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 4 de l'objectif 5	45
Tableau 22 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 5 de l'objectif 5	46
Tableau 23: Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d'action, basé sur les priorités du Plan stratégique 2009-2017.....	47
Tableau 24 Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d'action pour l'Afrique, basé la priorité de mise en œuvre	55
Tableau 25: Espèces prioritaires pour le développement de plans d'action par espèce en Afrique	58

Liste des figures

Figure 1 : Carte de l'aire de répartition de l'AEWA montrant les sous-régions d'Afrique.....	9
Figure 2: États africains/ organisations/ événements enregistrés pour la campagne de la JMOM au fil des ans	18
Figure 3 : Taux de recrutement de nouvelles Parties contractantes à l'AEWA en Afrique	20
Figure 4 : Soumission des rapports nationaux à la MOP de l'AEWA par les Parties contractantes africaines	21
Figure 5: Budget requis pour la mise en œuvre des actions ayant une priorité absolue, élevée et moyenne pour chaque période triennale.....	24

Liste des acronymes

AEM	Accord environnemental multilatéral
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AFRING	Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique
AfWC	Recensement des oiseaux d'eau d'Afrique
CA	Afrique centrale
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPA	Communication, éducation et sensibilisation du public
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CSN	Réseau de sites critiques
CT	Cible complémentaire
EA	Afrique de l'Est
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Évaluation d'impact environnemental
EURING	Union européenne pour le baguage des oiseaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FdF	Formation des formateurs
FTK	Kit de formation Voie de migration
IAIA	Association internationale pour l'évaluation d'impacts
IRP	Procédure d'évaluation de la mise en œuvre
ISR	Étude internationale sur les sites
ISWG	Groupe international sur les espèces
IWC	Recensement international des oiseaux d'eau
JMOM	Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs
MOP	Réunion des Parties
NA	Afrique du Nord
NFP	Correspondant national
NR	Rapport national
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Afrique australe
ONG	Organisation non gouvernementale
PC	Partie contractante
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Ramsar	Convention de Ramsar sur les zones humides
SA	Afrique australe
SGF	Fonds de petites subventions (AEWA)
SGP	Programme de petites subventions (CMS)
SPEA	Société portugaise pour l'étude des oiseaux
SSAP	Plan d'action par espèce
StC	Comité permanent

TC	Comité technique
UA	Union africaine
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature
WA	Afrique de l'Ouest
WHS	Site du patrimoine mondial
WLI	Wetland Link International
WOW	Wings Over Wetlands
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux

1. Introduction

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), développé sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices (CMS)⁵, est un traité intergouvernemental indépendant dont l'objectif est de protéger les oiseaux d'eau migrateurs tout le long de leur voie de migration, traversant une aire de répartition de 119 pays d'Europe, de parties de l'Asie et du Canada, du Moyen-Orient et d'Afrique. L'Accord a pour mission de maintenir les oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable ou de leur rendre ce statut le long de leurs voies de migration dans l'aire de répartition de l'AEWA.

La région d'Afrique constitue une partie importante de l'aire de répartition de l'AEWA et elle abrite le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (selon la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées) de la région de l'AEWA (34 sur 38) en comparaison avec les autres régions de l'AEWA (17 dans la région asiatique de l'Accord et 15 en Europe). En outre, l'Afrique abrite la plus grande proportion de populations d'oiseaux d'eau migrateurs mondialement menacées couvertes par l'AEWA (13% de toutes les populations de l'AEWA présentes en Afrique sont mondialement menacées, comparé à 11,5 % en Asie et 7,3 % en Europe). La région est toutefois à la traîne dans la mise en œuvre efficace de l'Accord. Pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, il est nécessaire de fournir des efforts supplémentaires de façon prioritaire. En réponse aux défis que constitue la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, les Parties à l'AEWA ont unanimement adopté l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique (Résolution 4.9⁶ de la 4^{ème} Réunion des Parties de l'AEWA – MOP4, Madagascar, 2008).

L'Initiative africaine a pour objectif de coordonner et d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord en Afrique. Le développement d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique a notamment été identifié comme étant l'une des principales activités à réaliser dans le cadre de cette initiative.

2. Méthodologie

Le texte légalement contraignant de l'Accord et de ses trois annexes (la zone de répartition de l'Accord, la liste des espèces d'oiseaux d'eau auxquelles s'applique l'Accord et le Plan d'action de l'AEWA assorti de son Tableau 1 sur l'État des populations d'oiseaux d'eau migrateurs couverts par l'Accord) constitue le cadre général et indique les principales mesures que les Parties contractantes (PC) doivent mettre en œuvre au niveau national. Ces mesures s'assortissent de lignes directrices de conservation relatives à des problèmes et besoins spécifiques.

Les activités de mise en œuvre de l'Accord ont été établies par priorité dans un Plan stratégique adopté par la MOP4 de l'AEWA. Ce Plan est actuellement la principale directive opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Accord. Il identifie cinq objectifs à atteindre sur une période de neuf ans (2009-2017) et détermine une série de cibles pour guider dans l'accomplissement de chaque objectif, ainsi que des indicateurs quantifiables pour mesurer le niveau d'accomplissement de chaque objectif.

Le présent Plan d'action, qui a pour but de fournir des directives opérationnelles pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA en Afrique, est structuré selon les cinq objectifs du Plan stratégique. Pour chacun de ces objectifs, une série d'actions tangibles est identifiée, assortie de résultats spécifiques à atteindre. Ceux-ci sont à leur tour directement liés aux cibles du Plan stratégique de l'AEWA ou à des Cibles complémentaires (CT), qui sont spécifiques à l'Afrique et s'attaquent à certains défis clés à relever dans la région, qui ne sont pas examinés en détail dans le Plan stratégique. Le numérotage des objectifs, des cibles qui leur sont associées et des résultats attendus suit le même ordre que celui du Plan stratégique de l'AEWA, afin de faciliter le suivi, les références et l'évaluation postérieure.

⁵ Pour de plus amples informations, voir : <http://www.cms.int/about/intro.htm>

⁶ Résolution 4.9 : http://www.unep-awa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_9_conservation_in_africa_final.pdf

Le Plan d'action pour l'Afrique est valable pour la période 2012-2017, conformément au Plan stratégique de l'AEWA. Pour chacune des activités proposées, des délais ont été fixés pour aider à soumettre les résultats en temps voulu.

Dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique, le principal organisme/la principale organisation responsable de la direction de la mise en œuvre de chacune des actions proposées est identifié(e). L'importance de chacune des actions pour les différentes sous-régions d'Afrique est indiquée, ainsi que toutes les priorités sous-régionales de mise en œuvre. Bien que différentes sous-régions puissent faciliter l'organisation et la gestion de certaines des actions proposées telles qu'ateliers et cours de formation, elles ne représentent en aucun cas une régionalisation de la mise en œuvre de l'AEWA. La répartition sous-régionale utilisée dans le présent Plan d'action est spécifiée ci-dessous et à la Figure 1.

- Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte
- Afrique de l'Est : Soudan, Soudan du Sud, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Érythrée, Djibouti, Somalie, Kenya, Tanzanie
- Afrique australe : Angola, Zambie, Namibie, Botswana, Zimbabwe, Mozambique, Malawi, Swaziland, Lesotho, Afrique du Sud, Maurice, Madagascar, Seychelles, Comores
- Afrique de l'Ouest : Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Mali, Libéria, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Niger,
- Afrique centrale : Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Gabon, Congo, République démocratique du Congo

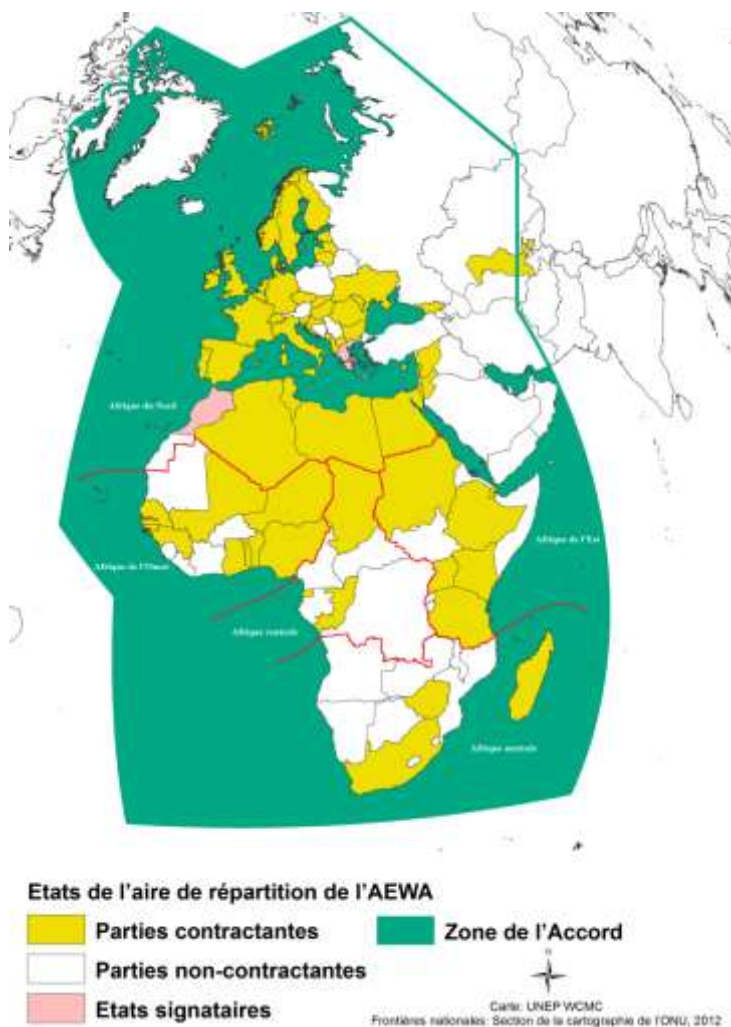


Figure 1 : Carte de l'aire de répartition de l'AEWA montrant les sous-régions d'Afrique (au 1er juin 2012)

Le présent Plan d'action a été élaboré au moyen d'un processus consultatif avec les Parties contractantes et partenaires de l'AEWA. Un premier avant-projet a été disponible en 2011, qui a fait l'objet de nombreux commentaires. Ceux-ci comprenaient les observations provenant de l'espace de travail du Comité technique de l'AEWA (TC) et de la 10^{ème} réunion du TC de l'AEWA (en septembre 2011, à Naivasha, Kenya), les commentaires extraits des questionnaires adressés aux Parties contractantes africaines, à quelques Parties contractantes non africaines et aux organisations partenaires (enquête conduite en novembre 2011) ainsi que ceux issus d'une nouvelle série de consultations avec des Parties contractantes africaines et des organisations partenaires conduites au début de l'année 2012. L'avant-projet du Plan d'action résultant de ces consultations a été révisé lors d'un atelier de préparation à la 5^{ème} session de la Réunion des Parties contractantes à l'AEWA, qui s'est tenu le 12 et 13 mai 2012 à La Rochelle, France. La version finalisée lors de cet atelier a été adoptée par la 5^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA (La Rochelle, 14-18 mai 2012).

3. Activités et résultats attendus du Plan d'action pour l'Afrique

Une synthèse des problèmes auxquels s'attaque le Plan d'action est fournie pour chacun des objectifs du Plan stratégique de l'AEWA, assortie d'une vue d'ensemble des problèmes et défis rencontrés pour la réalisation de chaque objectif.

Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations

Défis rencontrés dans le maintien/ l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique

De nombreuses populations d'oiseaux d'eau migrateurs présentes en Afrique sont en déclin et soumises à diverses menaces. Toutefois, la plupart des pays africains ne disposent pas de mesures politiques d'ensemble ou de programmes nationaux axés sur la conservation et la gestion des oiseaux d'eau. Suivant le Plan d'action de l'AEWA, les Parties contractantes doivent « adopter une législation nationale protégeant toutes les espèces de la Colonne A, identifier tous les sites d'importance internationale ou nationale pour les populations figurant au Tableau 1 et publier des inventaires nationaux de ces habitats ». Elles sont en outre appelées à utiliser des études d'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques (EIE/EES) pour réduire les impacts induits par l'homme sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats.

L'étude de l'AEWA sur les législations de la chasse et du commerce (MOP4, Madagascar, 2008) a révélé que 25 % des Parties contractantes d'Afrique n'ont toujours pas établi une protection rigoureuse des populations de la Colonne A (du Tableau 1 de l'AEWA) de la chasse et du commerce, tandis que 19 % d'entre elles ne bénéficient que d'une protection partielle. Sur la base de ce contexte, il est clair que l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs représente un défi de taille.

L'Afrique est un continent en changement ; les transformations rapides dans le mode d'utilisation des sols et leur exploitation non durable largement répandue soumettent à de fortes pressions les zones humides et les autres habitats. Certains sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs ont été identifiés et désignés, par exemple, comme zones protégées, sites Ramsar ou IBA. Ces désignations n'impliquent cependant pas toujours une bonne gestion, un usage judicieux ou une protection du site. Les sites légalement protégés et les sites bien gérés peuvent offrir un refuge vital aux oiseaux d'eau migrateurs et sont fondamentaux pour leur conservation. Même si l'on dispose de connaissances raisonnables sur les habitats/sites importants pour les oiseaux d'eau et que quelques zones protégées bénéficient de plans de gestion bien établis, la plupart des pays ne gèrent que peu ou même aucun des sites importants pour les espèces de l'AEWA. Compte tenu du fait que toutes les Parties contractantes africaines de l'AEWA, excepté l'Éthiopie, sont actuellement Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides, la collaboration avec cette Convention pour l'identification, la désignation et la gestion des sites internationaux importants pour les oiseaux d'eau migrateurs devrait être renforcée. Cependant, une étude plus complète sur l'identification et la gestion appropriée des sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs est nécessaire, afin de pouvoir se faire une idée plus claire de la situation au sein de toutes les Parties d'Afrique.

En Afrique, de nombreuses personnes dépendent de façon significative des zones humides et des ressources naturelles qui y sont associées (y compris les oiseaux d'eau). Les utilisations locales telles que la pêche, l'agriculture et la récolte de roseaux sont souvent compatibles avec la conservation de la nature. Toutefois, de nombreuses zones humides sont également visées par des développements à plus grande échelle, par exemple en vue de l'irrigation et de la culture de produits commerciaux. Dans tous les cas, la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau qui dépendent d'elles, ainsi que la prise en main des activités qui les menacent de plus en plus, doivent inclure la participation des communautés locales concernées. Il est essentiel de s'engager avec les communautés locales et de les faire participer à la conservation à chaque étape et d'identifier avec elles les avantages potentiels pouvant être tirés des oiseaux d'eau au plan local. Des activités telles que les initiatives d'écotourisme et les projets de production de revenus de remplacement sont des moyens pratiques de générer une plus grande valeur et une meilleure appréciation des zones humides et de leurs ressources.

Des problèmes plus larges ayant directement un impact sur de nombreux oiseaux d'eau migrateurs doivent également être pris en main, y compris le commerce (à la fois le commerce légal sous la CITES et le commerce illégal), l'empoisonnement et les impacts de grandes infrastructures telles que les parcs éoliens et les pylônes. Ceci sans oublier de tenir compte des divers effets du changement climatique et de la capacité d'adaptation des oiseaux d'eau migrateurs au changement. Il est important de réaliser des EIE/EES pour les projets risquant d'affecter les populations de l'AEWA et leurs habitats. Même si ces études ont lieu (selon les Rapports nationaux à la MOP4) l'efficacité des EIE doit être améliorée afin de révéler pleinement les activités de développement potentiellement dommageables et d'éviter/atténuer leur impact sur les oiseaux d'eau et leurs habitats.

Au niveau de la conservation des espèces, les Plans d'action par espèce (SSAP) sont le principal outil de conservation dont disposent les Parties contractantes de l'AEWA pour guider dans la conservation de certaines espèces de façon coordonnée le long des itinéraires de migration. L'étude internationale sur le stade de préparation et de mise en œuvre des plans d'action par espèce de l'AEWA⁷ et les rapports nationaux soumis à la MOP4 ont révélé que c'est en Afrique que les progrès les moins importants ont été réalisés pour la mise en œuvre des SSAP internationaux existants. La liste des priorités pour le développement de SSAP dans la région de l'AEWA (Tableau 9 sur l'étude sur les SSAP de l'AEWA) contient un nombre relativement élevé de populations présentes en Afrique, comparé à d'autres régions de l'AEWA. Dans le développement de nouveaux SSAP importants pour les populations de l'AEWA en Afrique, il faudra se concentrer sur les populations mondialement menacées figurant comme prioritaires dans l'Étude sur les SSAP. L'accent devrait davantage être mis sur la mise en œuvre des SSAP, tant existants que nouveaux, en Afrique.

Résultats attendus

Sur la base de l'analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant ceux qu'il est souhaitable d'atteindre en Afrique d'ici à 2017 :

- 1.1.1 : Toutes les Parties contractantes ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces de la Colonne A, tandis que 50% des Parties contractantes ont adopté cette législation,
- 1.2.1 : Toutes les Parties contractantes ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs,
- 1.2.2 : Toutes les Parties contractantes ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau,
- 1.2.3 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau,
- 1.3.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées en cas de développements nouveaux ou proposés, en tenant

⁷Révision du SSAP: http://www.unep-awea.org/meetings/en/mop/mop4_docs/meeting_docs_pdf/mop4_10_ssap_review.pdf

pleinement compte de leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau,

- 1.3.2 : La capacité des fonctionnaires gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les Parties contractantes, à participer à des processus d'EIE/EES est améliorée,
- 1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) est utilisée pour résoudre les cas importants de menace des populations de l'AEWA chez les Parties contractantes africaines,
- 1.4.1 : Toutes les espèces/populations de l'AEWA mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP,
- 1.4.2 : Tous les SSAP disposent de mécanismes internationaux de coordination solides et opérationnels (Groupes de travail internationaux sur les espèces de l'AEWA).

Actions proposées pour assurer un état de conservation favorable aux oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique

Le Secrétariat mènera une analyse détaillée sur l'état actuel de la législation nationale pour la protection des espèces de la Colonne A, chez toutes les Parties africaines, à travers les rapports nationaux soumis à la MOP5 et, le cas échéant, de demandes directes d'informations. Les lacunes identifiées dans la législation nationale seront communiquées aux Parties contractantes, assorties de conseils spécifiques pour développer/amender les législations nationales, s'il y a lieu. Ce processus tiendra compte de la nature dynamique du Tableau 1 des populations de l'AEWA (et donc des espèces de la Colonne A).

Le rapport préliminaire sur le réseau de sites de l'AEWA (MOP5, 2012) fournit des informations sur l'état actuel des réseaux de sites, des zones protégées et de la gestion des sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA en Afrique (sur la base de l'Application Réseau de sites critiques ou Outil CSN et autres sources). Des informations supplémentaires seront incorporées sur les sites d'importance nationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de chaque Partie africaine. En complément, des ateliers sous-régionaux seront organisés en collaboration avec la Convention de Ramsar, dans le but multiple d'assurer des formations sur l'Outil CSN, d'identifier les informations manquantes et d'établir des priorités pour les études et surveillances futures. Les agences nationales de mise en œuvre de chaque Partie africaine seront responsables de la mise à jour et/ou du développement de leur réseau national de sites importants pour les espèces de l'AEWA (en utilisant les lignes directrices n° 3 de l'AEWA sur la préparation des inventaires de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs). Ces inventaires nationaux serviront d'instruments de prise de décision lors de la désignation potentielle de zones protégées ou d'autres sites (Sites Ramsar, IBA, Sites du patrimoine mondial, etc.).

Le jumelage associant des sites clés dans des pays développés et dans des pays africains sera encouragé afin de permettre d'échanger connaissances et expertise, d'améliorer davantage la gestion des sites dans la région et de fournir des outils et du matériel de base pour mener l'action de conservation en Afrique. Ce type de programmes a généralement plus de chance de réussir avec une aide de niveau limitée à long terme plutôt que sur la base de projets à court terme.

Le statut d'application des EIE/EES par les Parties de l'AEWA en Afrique sera déterminé à partir des rapports nationaux soumis à la MOP5 et le cas échéant, directement communiqué aux Parties. Les lacunes identifiées seront communiquées à chaque Partie africaine, par le biais de conseils pour développer ou amender les règlements et processus d'EIE/EES, en collaboration avec les parties prenantes internationales concernées (par ex. le Centre de droit environnemental de l'UICN, l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA)). Quatre ateliers sous-régionaux de développement de la capacité, à l'intention de tous les correspondants locaux de l'AEWA (Correspondants nationaux et techniques) en Afrique, seront organisés afin d'améliorer leur participation aux processus d'EIE/EES. Si possible, ces ateliers seront organisés en synergie avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (MEA) confrontés à des défis similaires en matière d'EIE/EES en Afrique et avec des organisations non gouvernementales (ONG) intéressées.

La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA⁸ (IRP) établie lors de la MOP4 a pour objectif d'aider les Parties contractantes à prendre en main les menaces pesant sur les espèces/populations de l'AEWA et leurs habitats, en apportant des services consultatifs fournis par le Secrétariat de l'AEWA et

⁸ IRP de l'AEWA : http://www.unep-awa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_6_establishment_irp_final.pdf

autres partenaires et experts concernés. Les agences mettant en œuvre l'AEWA chez chaque Partie africaine doivent rendre compte de ces cas au Secrétariat de l'AEWA afin de permettre l'organisation de missions IRP là où nécessaire. Compte tenu des chevauchements significatifs dans les problèmes couverts par l'IRP de l'AEWA et les processus similaires des Missions consultatives de Ramsar (RAM), la collaboration devra être maintenue et renforcée avec le Secrétariat de Ramsar pour leur mise en œuvre conjointe en Afrique.

Une évaluation sera réalisée afin de déterminer si le Dendrocygne à dos blanc (*Thalassornis leuconotus leuconotus* – classé à la catégorie 2, dans la Colonne A du Tableau 1 de l'AEWA et marqué d'un astérisque) est chassé dans ces États de l'aire de répartition. Si la chasse a lieu, un SSAP sera développé pour conseiller sur l'utilisation durable de l'espèce et mettre en œuvre le principe de gestion adaptée des prélèvements, en accord avec le paragraphe 2.1.2 du plan d'action de l'AEWA.

Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable

Défis rencontrés dans la garantie de l'utilisation durable des oiseaux d'eau en Afrique

Le commerce international, national et local représente une menace importante pour divers oiseaux d'eau en Afrique, tels que le Bec-en-sabot du Nil (*Balaeniceps rex*) et la Grue couronnée (*Balearica pavoninairum*). Dans l'aire de répartition de l'AEWA, c'est en Afrique que le plus haut niveau de commerce illégal a été enregistré, avec 39 % des pays africains concernés (et 22 % partiellement concernés), comparé à 19 % en Eurasie (et 19 % partiellement concernés) et 15 % en Europe (avec 15 % partiellement concernés). L'importance socioéconomique et culturelle du commerce des oiseaux d'eau dans la région africaine contribue de façon significative à ces chiffres. Les oiseaux d'eau sont aussi largement capturés et prélevés dans toute l'Afrique, bien que les méthodes varient selon les régions. La chasse et le piégeage sont de passe-temps populaires en Afrique du Nord, tandis que dans la zone du Sahel, les oiseaux sont pris au piège en vue de la consommation locale et de la vente dans des centres régionaux. Dans certains pays, les appâts empoisonnés sont utilisés pour attraper les oiseaux, bien que l'utilisation localisée d'armes à feu puisse être importante.

L'Accord recommande la coordination internationale pour le recueil de données de prélèvement, afin d'assurer l'utilisation durable des populations de l'AEWA le long de leurs itinéraires de migration. L'Étude de l'AEWA sur les législations de la chasse et du commerce (2007) a indiqué que 39 % des Parties contractantes africaines disposaient d'un système de recueil des données de prélèvement d'oiseaux d'eau (comparé à 90 % en Europe et 50 % en Asie). Par ailleurs, seules 50 % des Parties africaines ont interdit juridiquement l'utilisation des appâts empoisonnés. Le braconnage est élevé en Afrique (96 % des pays étant affectés), celui des oiseaux d'eau étant largement répandu. La plupart des Parties contractantes africaines manquent de dispositions légales pour réduire le braconnage et réglementer le commerce des oiseaux d'eau, et les méthodes de chasse. Elles ne disposent pas non plus de la capacité et des moyens techniques pour mettre en œuvre ces dispositions. Parmi les Parties africaines, 63 % n'obligent juridiquement aucunement les chasseurs à se joindre à des clubs/associations de chasse, ce qui rend encore plus difficile de réglementer l'utilisation des oiseaux d'eau. En outre, l'existence de ces clubs n'implique pas que les Parties contractantes aient les moyens de les contrôler.

Dans de nombreux pays africains, les oiseaux d'eau constituent une source importante de protéines pour les populations locales et ce depuis des siècles. Toutefois, du fait de l'augmentation des populations humaines et des richesses en Afrique, la pression exercée sur les oiseaux d'eau est plus intensive que par le passé, et, souvent, les oiseaux sont vendus sur les marchés et transportés vers des villes où la demande peut être élevée. Il est important d'assurer une utilisation durable, pour que les avantages que représentent les oiseaux d'eau en tant que sources locales de protéines soient disponibles pour les générations futures. Des mesures destinées à encourager l'utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau et de leurs habitats en Afrique doivent absolument engager les communautés locales et comprendre un volet axé sur les moyens de subsistance. Lorsque l'utilisation locale des oiseaux d'eau n'a pas lieu sur un mode durable, des activités générant des revenus de remplacement ainsi que l'élevage d'animaux domestiques comme autre source de protéines peuvent être encouragés. La sensibilisation peut également être nécessaire pour réduire la demande, tout spécialement dans les centres urbains.

Le saturnisme des oiseaux d'eau dû à la grenaille de plomb demeure l'un des principaux défis à relever pour parvenir à une utilisation rationnelle des oiseaux d'eau, bien que ceci ne pose pas vraiment de problème dans l'Afrique sub-saharienne. L'une des solutions est d'assurer que la grenaille de remplacement ne soit pas plus chère ou qu'elle soit même meilleur marché que la grenaille de plomb. Le Plan d'action de l'AEWA (Paragraphe 4.1.4) appelle les Parties contractantes à « *s'efforcer de supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides dès que possible, conformément à des calendriers qu'elles se seront imposés et qu'elles auront publiés* ». La Résolution 4.1 (MOP4, Madagascar, 2008) souligne encore davantage le besoin de promouvoir la communication et de sensibiliser tant les autorités gouvernementales que les communautés de chasseurs aux effets du saturnisme chez les oiseaux d'eau. Toutefois, en 2008, on continuait de chasser avec de la grenaille de plomb dans les zones humides dans 79 % des pays d'Afrique. Au moins 67 % des Parties africaines ont déjà introduit des mesures pour supprimer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides.

Résultats attendus

L'utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs en Afrique devrait donc s'attaquer en priorité à la minimisation du commerce illégal, de la chasse, de l'utilisation des appâts empoisonnés et autres méthodes non-sélectives de prélèvement d'oiseaux d'eau, ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés concernées. La suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et la coordination internationale du recueil et de la compilation des données sur les prélèvements devraient principalement se concentrer sur l'Afrique du Nord, où ce problème est significatif.

Sur la base de l'analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant souhaitables d'atteindre en Afrique d'ici à 2017, afin d'encourager la réalisation de l'objectif 2 du Plan stratégique de l'AEWA en Afrique :

- 2.1.1 : Toutes les Parties contractantes d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides,
- 2.2.1 : Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi), permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées,
- 2.3.1 : Toutes les Parties possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal,
- CT/1.1 : Des études de cas évaluant l'importance du tourisme pour la conservation des oiseaux d'eau sont publiées et disséminées,
- CT/1.2 : Les Lignes directrices de l'AEWA relatives au développement écotouristique dans les zones humides sont révisées et mises à jour en fonction des études de cas,
- CT/2.1 La promotion de la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est réalisée au travers de 5 projets réussis,
- CT/2.2 La Stratégie CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est élaborée, publiée et diffusée.

Actions proposées pour l'utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs en Afrique

En collaboration avec les organisations partenaires et les agences de développement, le Secrétariat développera et mettra en œuvre des projets pilotes visant à relier la conservation des oiseaux d'eau à des opportunités de subsistance alternatives pour les communautés locales qui dépendent étroitement des populations de l'AEWA et de leurs habitats. Au moins un de ces projets sera mis en œuvre par sous-région africaine.

Une évaluation détaillée de l'état actuel des systèmes de recueil des données sur les prélèvements d'oiseaux d'eau en Afrique sera réalisée à partir des rapports nationaux soumis à la MOP5, et autres informations demandées. Les pays ne disposant pas de ce genre de systèmes seront encouragés et aidés dans la conception, l'adoption et la mise en œuvre de systèmes cohérents pour le recueil des données de prélèvements d'oiseaux d'eau. Le présent Plan d'action s'attaquera seulement à cette question en Afrique du Nord, considérant

l'importance de la chasse dans cette sous-région et de la coordination relativement bonne des systèmes de chasse. Les leçons apprises et les résultats obtenus pourront être par la suite appliqués à d'autres sous-régions d'Afrique, selon les besoins identifiés dans chacune des sous-régions. Les lignes directrices sur la chasse durable et les codes de pratiques élaborées par Birdlife seront des points de référence utiles pour aider les Parties contractantes à réduire la chasse non durable.

Compte tenu du fait que la chasse au fusil est une méthode de chasse plus importante en Afrique du Nord que dans les autres sous-régions, les efforts de suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb se concentreront sur cette sous-région. Les Parties nord-africaines seront encouragées à établir des calendriers qu'elles s'imposeront elles-mêmes pour supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, avec les conseils du Secrétariat, du Comité technique, des associations internationales de chasseurs, et par le biais des expériences acquises d'autres États de l'aire de répartition⁹. Les Parties contractantes et les agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA concernées veilleront à assurer le développement et l'adoption d'une législation pour interdire l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, engageant les principales parties prenantes identifiées.

Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation

Défis rencontrés dans l'amélioration des connaissances sur les espèces d'oiseaux d'eau et leurs populations en Afrique

Nous manquons de surveillances et d'études coordonnées réalisées régulièrement pour beaucoup de populations d'oiseaux d'eau présentes en Afrique. Le recensement des oiseaux d'eau d'Afrique (AfWC) a jusqu'ici fourni des informations précieuses, ce qui contribue à l'évaluation de l'état des populations de l'AEWA et de leurs sites en Afrique. Toutefois, le réseau AfWC a besoin d'être mieux développé et amélioré car pour de nombreuses zones humides importantes pour les espèces de l'AEWA en Afrique, peu ou pas d'informations sont disponibles en raison de leur inaccessibilité, de leur immensité et/ou d'une capacité locale inadéquate pour leur étude/surveillance. Comme la plupart des comptages de zones humides clés sont réalisés en janvier et parfois en juillet, une surveillance supplémentaire peut être nécessaire pour jauger adéquatement l'état de certaines espèces. Par exemple, la surveillance des colonies nicheuses, des sites de perchage saisonnier et de halte à d'autres saisons ajouteront des informations importantes pour compléter les données de l'AfWC.

Compte tenu des menaces importantes pesant sur beaucoup de zones humides d'Afrique, la surveillance des sites clés doit être largement encouragée, notamment par le biais de la surveillance des IBA, qui fournit des informations sur les menaces et les actions entreprises. Des mécanismes doivent en outre être en place pour assurer que les résultats et la documentation de toute la surveillance soient présentés aux organes gouvernementaux appropriés et utilisés, par exemple pour influencer sur les politiques et la planification de l'utilisation des sols. Dans la région, il faut également prendre en main le manque d'outils et d'équipements pour la réalisation d'études et de surveillances sur le terrain.

Les connaissances sur beaucoup de migrateurs intra-africains et leurs itinéraires de migration, ainsi que sur les mouvements de certains migrants paléarctiques en Afrique, sont limitées. Ceci est en partie lié à l'inadéquation de la capacité destinée à effectuer des recherches et surveillances dans la région, ce qui entraîne une dépendance par rapport à l'expertise externe pour les recherches, études et surveillances des oiseaux d'eau. Le baguage des oiseaux d'eau et les recherches afférentes sont des outils efficaces pour étudier la biologie, l'écologie, le comportement/les mouvements, la productivité de la reproduction et la démographie des populations d'oiseaux¹⁰ (comme décrit par l'Union européenne pour le baguage des oiseaux d'eau (EURING)). Dans le cas des oiseaux migrateurs, ceci peut contribuer à l'identification de leurs routes migratoires et de leurs aires de repos. En Afrique, le baguage des oiseaux en est toujours à un stade embryonnaire et le Programme de baguage des oiseaux d'Afrique (AFRING) établi avec l'aide de l'AEWA,

⁹ Publication de l'AEWA sur la grenaille de plomb : http://www.unep-awea.org/publications/popular_series/lead-shot-en.pdf

¹⁰ Description EURING du baguage des oiseaux : http://www.euring.org/about_euring/brochure2007/02what_is_ringing.htm

a besoin d'être renforcé et soutenu. L'utilisation de technologies plus modernes telles que le marquage couleur, la télémétrie par satellite, les techniques à isotopes stables et loggers GPS doit également être encouragée. La capacité nationale pour le développement et l'entretien des programmes nationaux de surveillance des zones humides et des oiseaux d'eau a besoin d'être améliorée et soutenue dans toute la région.

Résultats attendus

Pour améliorer les connaissances importantes sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, un processus international efficace et coordonné s'impose afin de recueillir les données de surveillance et de les rendre disponibles à des analyses appropriées. L'établissement et la poursuite de programmes nationaux de surveillance visant à évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau sont également nécessaires, de même que l'établissement de programmes de recherche concernant l'AEWA, et le partage des informations sur les meilleures pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau dans la région. Pour être efficace, la surveillance des sites clés doit être une activité à long terme bénéficiant d'un financement durable, tandis que des dispositions sont également nécessaires pour l'exploration des aires les moins bien connues (par ex. des études destinées au comblement des lacunes). Afin d'améliorer la pertinence du Plan stratégique pour l'Afrique, une cible complémentaire (CT1) a été identifiée pour contribuer à l'amélioration de la qualité et de la quantité des données sur les mouvements d'oiseaux d'eau en Afrique.

Sur la base de l'analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant souhaitable d'atteindre en Afrique d'ici à 2017, afin de garantir la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique de l'AEWA en Afrique :

- 3.1.1 : Des données sur les populations d'oiseaux d'eau plus nombreuses et de meilleure qualité sont disponibles pour l'Afrique,
- 3.1.2 : De meilleures données sur l'état et les pressions subies par les sites clés en Afrique, et les réponses apportées, par le biais de la surveillance des IBA,
- 3.2.1 : La moitié des Parties contractantes disposent toute l'année (si approprié) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans des structures nationales et des plans de travail,
- 3.3.1 : De nouveaux programmes de recherche liés à l'AEWA sont établis en Afrique, programmes qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs,
- 3.3.2 : La capacité scientifique est accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d'échange sur des questions se rapportant à l'AEWA avec la participation d'organismes de recherche et d'éducation européens et africains,
- 3.4.1 : Chaque Partie contractante a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne,
- CT/3.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING,
- CT/3.2 : Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet.

Actions proposées pour améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique

Les différentes organisations internationales et MEA participant directement ou indirectement au Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) développent actuellement une stratégie pour assurer la continuité et la durabilité de ce programme. Dans le cadre de l'IWC, l'AEWA apportera son support à l'AfWC sous forme d'un financement annuel régulier visant à assurer la coordination et la réalisation de l'AfWC, ainsi que la mise à disposition de matériel/équipement de terrain de base pour les participants du réseau AfWC. Les gouvernements et les acteurs de la société civile participant à la surveillance des IBA seront encouragés à fournir des informations sur les tendances des menaces pesant sur les sites importants pour les espèces de l'AEWA et les efforts de gestion entrepris.

On expliquera aux Parties contractantes africaines comment prendre en main les priorités dans le cadre de futures surveillances et études dans leurs pays, sur la base d'une étude des programmes de surveillance nationaux (identifiant les endroits où ils manquent, les lacunes dans les programmes en cours, la capacité,

etc.). Le module de formation récemment mis à jour, développé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour l'étude des populations d'oiseaux d'eau en Afrique sub-saharienne, sera promu et adapté si nécessaire, en tant que module de référence, dans le cadre de l'AEWA, en notant aussi la disponibilité d'autres ressources de formation pertinentes. Le jumelage entre des Parties contractantes de l'AEWA, par le biais de partenariats mutuellement profitables entre les sites, sera également encouragé et facilité par les agences nationales de mise en œuvre concernées. Ceci permettra d'échanger expertise et connaissances afin d'établir ensuite des programmes nationaux de surveillance dans les Parties africaines correspondantes. Le jumelage peut en outre résulter dans la fourniture de ressources techniques pour l'étude et la surveillance en Afrique, si ces ressources manquent.

Les recherches à effectuer en priorité pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique seront identifiées en collaboration avec les instituts de recherche et les agences nationales de mise en œuvre. Des fonds seront cherchés pour mettre en place au moins trois programmes de recherche liés à l'AEWA en Afrique, sur la base des besoins identifiés. Un concept de projet sera développé afin d'introduire un programme de bourse d'études/d'échange portant la marque de l'AEWA, qui sera mené dans les universités africaines et européennes à l'intention des boursiers/chercheurs africains. Ceci sera fait en étroite coopération avec le TC de l'AEWA. On identifiera les universités africaines et européennes intéressées dans lesquelles le programme de bourses d'études/ d'échange sera établi et mis en œuvre. Cette approche contribuera de façon significative à développer et à assurer une expertise suffisante sur les oiseaux d'eau en Afrique.

Chaque Partie africaine de l'AEWA sera encouragée à publier au moins un article sur les meilleures pratiques de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans leur pays. La valeur des connaissances traditionnelles/pratiques indigènes et des innovations locales, qui ont contribué à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs seront mises en exergue.

Le comité directeur d'AFRING se réunira pour développer et établir une stratégie opérationnelle et institutionnelle pour le Programme de baguage panafricain. La stratégie AFRING impliquera directement les programmes de baguage existants (Programme de baguage d'Afrique de l'Est à Nairobi, Programme de baguage du Ghana, Centre d'Étude des Migrations d'Oiseaux – Institut Scientifique de Rabat). Des fonds de démarrage seront assurés pour aider à sa mise en œuvre initiale et deux cours de baguage seront organisés pour les pays africains francophones. Au cours des années précédentes, de nouvelles technologies ont contribué de façon importante à l'amélioration des connaissances sur les oiseaux d'eau migrateurs, notamment la télémétrie par satellite, le repérage radio et l'utilisation d'isotopes stables. Ces méthodes semblent devoir devenir plus abordables et plus avancées durant les années à venir, et il faudra encourager leur utilisation.

Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats

Défis rencontrés dans l'amélioration de la CESP sur la conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et les questions liées à l'AEWA en Afrique

On attend des Parties contractantes qu'elles élaborent et poursuivent des programmes de sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'Accord en général (Paragraphe 2.j de l'Article III du texte de l'Accord). Une communication efficace est porteuse de messages clés qui prennent en considération l'importance des oiseaux d'eau migrateurs dans la région. Le Plan stratégique (2009-2017) met l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication (adoptée par la MOP3, Sénégal, 2005) et le Plan d'action pour l'Afrique doit aider à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de communication en Afrique.

Les rôle, valeur et perception des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, notamment en relation avec les moyens de subsistance de la population, doivent donner forme aux messages clés élaborés pour la région africaine en matière de CESP sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et autres questions liées à l'AEWA. Les méthodes de CESP employées en Afrique doivent se conformer aux systèmes et outils de communication disponibles dans la région. En plus de moyens limités en termes de ressources humaines et

de capacité pour la mise en œuvre de l'Accord, les agences nationales de mise en œuvre sont également confrontées à un manque de matériel d'information pour les activités CESP relatives à l'AEWA.

La campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM), une initiative AEWA/CMS est depuis son lancement, en 2006, principalement coordonnée par l'AEWA. La JMOM diffuse annuellement un message spécifiquement lié à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, touchant un vaste groupe cible en Afrique, où le nombre d'organisations participantes et d'événements JMOM officiellement enregistrés n'a cessé de croître au fil des ans (voir Figure 3). Ayant l'avantage de toucher tant les Parties contractantes que des Parties non contractantes, la campagne de la JMOM doit être poursuivie car elle constitue un outil CESP efficace pour l'AEWA/CMS.

En Afrique, pour améliorer la communication sur les oiseaux d'eau migrateurs et les questions liées à l'AEWA, il faut se concentrer sur l'accroissement de la sensibilisation et de la compréhension à tous les niveaux de chaque Partie contractante. En Afrique, on désire que les activités CESP de l'Accord atteignent les résultats suivants :

- 4.3.1 : Au moins 25 % des Parties contractantes africaines ont développé et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et l'AEWA, ainsi que sur leur compréhension, et
- 4.3.2 : La campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chacune des Parties contractantes.

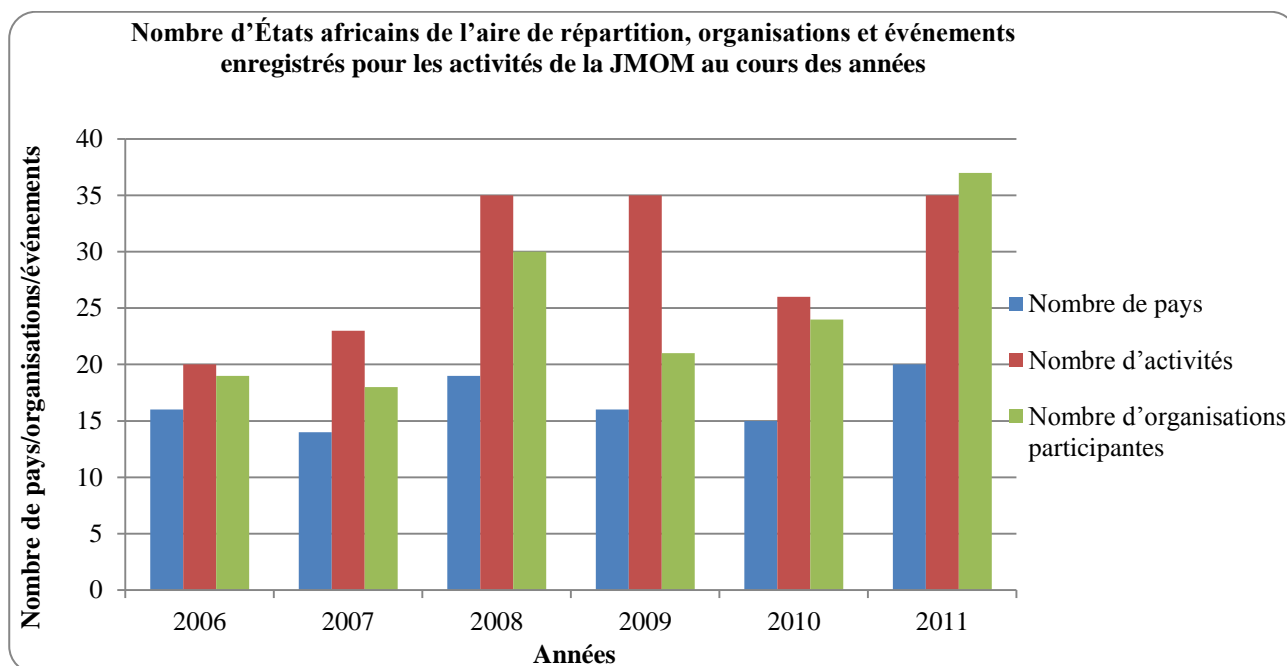


Figure 2: États africains/ organisations/ événements enregistrés pour la campagne de la JMOM au fil des ans

Actions proposées pour améliorer les activités CESP liées à l'AEWA en Afrique :

Les correspondants locaux nationaux et les correspondants techniques locaux de l'AEWA doivent avoir les compétences nécessaires pour la prise en main des aspects techniques des questions liées à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national. Le recours à des correspondants nationaux responsables de la CESP (correspondants locaux CESP) sera adopté par la région d'Afrique afin d'améliorer la capacité CESP des agences nationales de mise en œuvre. Les correspondants locaux CESP de l'AEWA seront officiellement désignés par les gouvernements respectifs et seront de préférence des agences/organisations ayant quelque expérience de la CESP. Ceci engagera des partenariats avec RAMSAR, l'UICN et des organisations de la société civile, dont beaucoup ont une large expérience de la CESP, pour aider les Parties contractantes africaines à développer et à mettre en œuvre de solides stratégies CESP, qui doivent être basées sur des informations de qualité.

Un kit de communication sera développé afin que les correspondants locaux CESP disposent de matériel prêt à l'emploi pour réaliser leur nouvelle tâche. Le kit CESP sera disponible en anglais et en français et, selon les ressources disponibles, en arabe et en portugais. Les Parties africaines seront encouragées à rendre ce kit disponible dans d'autres langues, le cas échéant. Le kit CESP de l'AEWA sera accompagné de trois formations organisées pour les correspondants locaux CESP de l'AEWA, afin de les préparer à leur nouveau rôle et de les assister dans le développement d'une stratégie CESP nationale (en collaboration avec les correspondants nationaux et techniques de l'AEWA).

Toutes les Parties contractantes africaines seront encouragées à participer à la campagne de la JMOM en leur fournissant un capital initial pour organiser certaines activités au niveau national. En outre, le Secrétariat (en collaboration avec les correspondants nationaux de l'AEWA et les correspondants CESP locaux) organisera un événement JMOM majeur par an, chaque année dans une sous-région différente, et participera à cet événement. La mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique devrait aider à renforcer et à adapter la mise en œuvre des activités CESP liées à l'AEWA en Afrique, et elle devrait aboutir à une meilleure coordination et à une plus grande participation des pays d'Afrique à la campagne annuelle de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs. Les Parties contractantes africaines sont également encouragées à identifier des centres de visiteurs des zones humides, qui pourront rejoindre le réseau de centres de visiteurs consacrés aux oiseaux migrateurs et aux hommes, coordonnés par le Wetland Link International (WLI).

Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration

Défis rencontrés dans l'amélioration de la coopération internationale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique

De tous les États actuellement membres de l'AEWA, 41 % sont africains au 1er juin 2012 (27 des 65 États parties). Le taux de recrutement de nouvelles Parties africaines à l'AEWA a chuté de façon importante au fil des ans, même si environ la moitié des pays d'Afrique ne se sont pas encore joints à l'AEWA (voir Figure 3). Les Parties non contractantes à l'AEWA n'ont pas d'obligations légales envers la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, ce qui se traduit par un manque de mise en œuvre efficace de l'Accord dans la région. Les principales lacunes en termes d'adhésion à l'AEWA sont notées dans les sous-régions d'Afrique australe et centrale (voir Figure 1, de la section 2¹¹). Les principales phases du processus d'adhésion diffèrent d'un pays à l'autre, demandant de quelques mois à plusieurs années pour s'accomplir et nécessitant en cela un suivi individuel. L'Union africaine et les communautés économiques régionales offrent certains des principaux forums pour la promotion de la mise en œuvre des traités légaux internationaux mondiaux et régionaux. L'adhésion de l'Union africaine à l'AEWA doit être encore encouragée afin de promouvoir l'engagement de tous les pays d'Afrique dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. L'adhésion de nouvelles Parties d'Afrique doit être poursuivie en collaboration avec les communautés économiques régionales.

¹¹ Veuillez noter que le Gabon et la Mauritanie sont pris en compte dans cette figure, étant donné qu'ils ont récemment présenté leurs instruments d'adhésion pour transmission au dépositaire de l'AEWA.

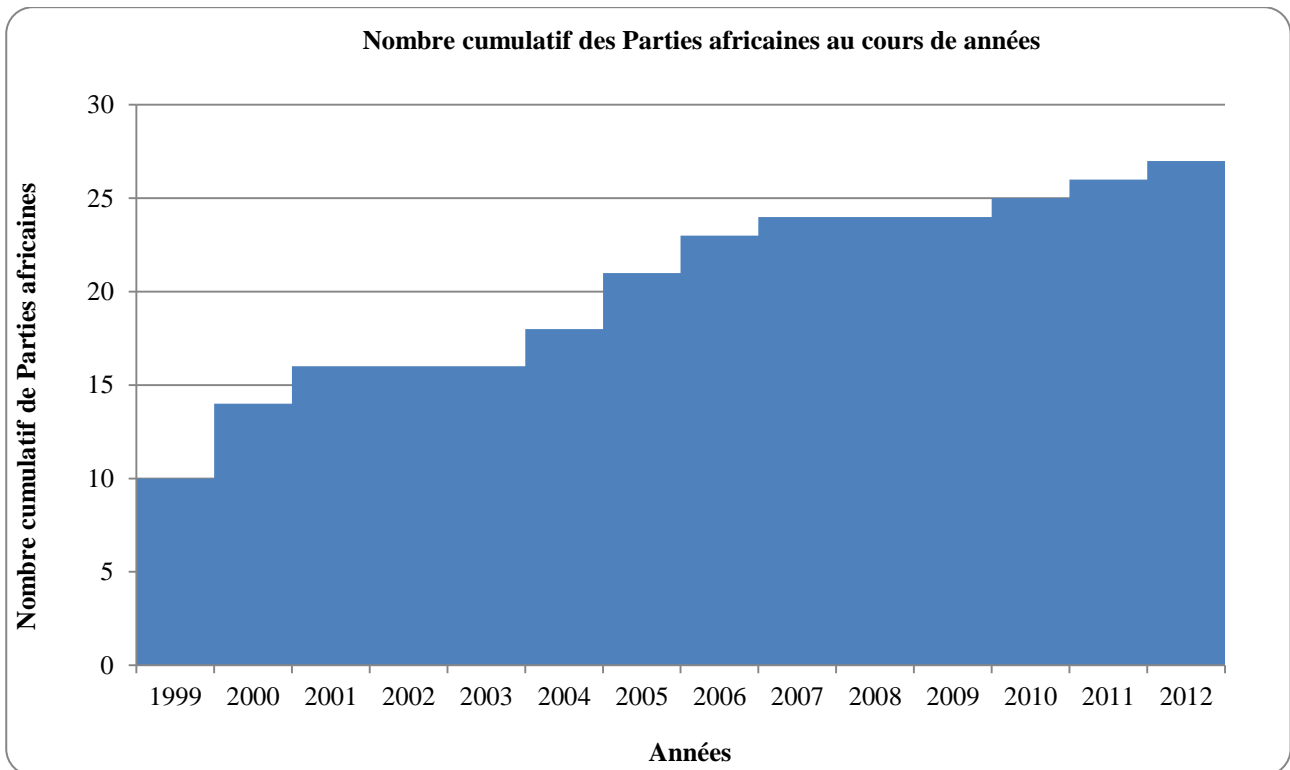


Figure 3 : Taux de recrutement de nouvelles Parties contractantes à l'AEWA en Afrique

Le programme du Fonds de petites subventions de l'AEWA (SGF), établi par la MOP1 en 1999, est devenu opérationnel en 2010 grâce à l'allocation de 20 000 euros/an au budget principal de l'AEWA 2009-2012 pour des projets SGF menés en Afrique, et à une contribution volontaire du gouvernement français. Le SGF de l'AEWA dépend largement de contributions volontaires, ce qui peut compromettre sa durabilité. Ce programme offre un instrument pratique pour stimuler la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique et il a besoin d'être poursuivi sur une base annuelle, au moins dans la région d'Afrique. Le SGF est complété par le Programme de petites subventions (SGP) de la CMS, qui soutient des projets de terrain axés sur les espèces migratrices depuis 1994. Les appels à propositions 2012 pour le SGF et le SGP ont tous deux été lancés en mars 2012 pour sensibiliser et attirer les candidats, ainsi que les donateurs, les deux programmes dépendant de contributions volontaires.

La proportion de Parties africaines soumettant leurs rapports nationaux à la MOP a augmenté avec le temps à chaque session de la MOP (voir Figure 4), 58 % des Parties contractantes africaines ayant soumis leur rapport à la MOP4. Cependant, pour assurer une évaluation complète des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord en Afrique, toutes les Parties contractantes africaines devraient idéalement soumettre leur rapport national. De l'aide supplémentaire est nécessaire pour améliorer la capacité des agences nationales de mise en œuvre africaines à utiliser le nouveau système en ligne de soumission des rapports nationaux de l'AEWA, afin d'assurer leur soumission réelle et en temps voulu à chaque session de la MOP.

Après le recrutement de nouvelles Parties à l'AEWA, une aide limitée est offerte pour encourager la mise en œuvre nationale et la conformité avec la mise en œuvre de l'Accord au niveau national. Des informations et conseils limités sont en outre actuellement fournis aux agences nationales de mise en œuvre sur leurs rôles et responsabilités, et les ressources disponibles pour les accomplir. Leur participation aux processus relatifs à l'AEWA est donc restreinte.

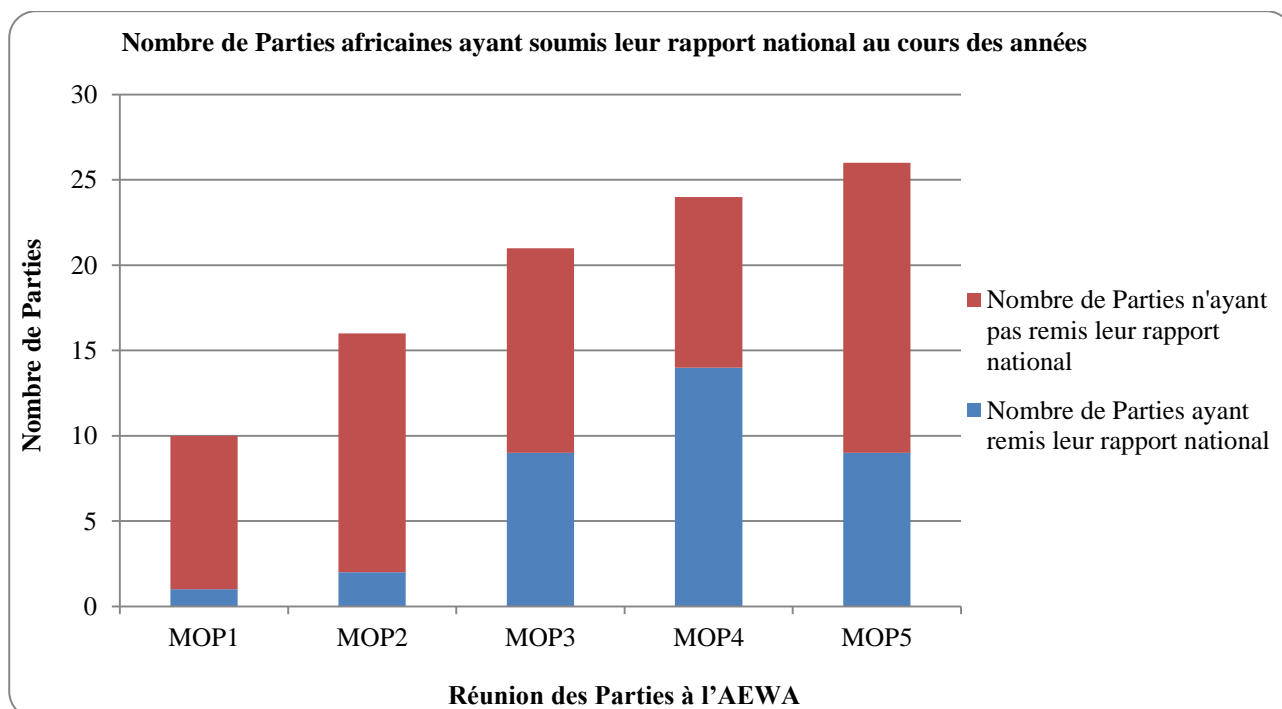


Figure 4 : Soumission des rapports nationaux à la MOP de l'AEWA par les Parties contractantes africaines

Le Kit de formation Voies de migration¹² (FTK), développé dans le cadre du projet du PNUE/FEM Wings Over Wetlands (WOW) sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, fournit différents modules visant à améliorer la mise en œuvre de l'AEWA par différents groupes cibles au niveau national. Le kit plaide fortement en faveur d'une approche de la conservation par la voie de migration, dans le cadre de laquelle les oiseaux migrateurs doivent être protégés à tous les stades de leur cycle de vie. Ce kit doit être utilisé, notamment dans la région d'Afrique. Le FTK sert également d'outil pédagogique pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et il doit être adopté par les Parties contractantes africaines afin d'être utilisé dans les institutions d'enseignement s'occupant de la vie sauvage ; l'institut kényan de formation au service de la faune sauvage (Kenya Wildlife Service Training Institute ou KWSTI) a déjà adopté le FTK en tant que matériel de formation dans son programme. Toutefois, le FTK n'a pas encore été utilisé systématiquement dans le cadre de l'AEWA, en raison de ressources limitées. L'utilisation d'outils de formation complémentaires, tels que le *Cours de formation pour l'identification et le comptage des oiseaux d'eau – Outil pour les formateurs* et le *Manuel sur les oiseaux sauvages et l'influenza aviaire* de la FAO doit également être encouragée. Ces outils et le FTK sont disponibles en français, en anglais et en arabe.

Un renforcement de la capacité est également nécessaire au niveau local, notamment sur les sites clés et autour de ces derniers, y compris l'introduction de compétences de terrain au sein des communautés locales, qui stimule l'engagement dans la surveillance des sites et autres activités, et favorise l'intérêt et le sentiment de responsabilité au niveau local. L'AEWA doit forger des partenariats étroits avec d'autres agences pour la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités, notamment les ONG internationales et nationales.

Résultats attendus

Sur la base de l'analyse précédente, le Plan d'action pour l'Afrique se concentre sur l'accroissement de l'adhésion des États à l'AEWA, le maintien et le soutien du SGF de l'AEWA, l'accroissement du taux de soumission des rapports nationaux, l'amélioration de la capacité du personnel national à mettre en œuvre l'AEWA et l'établissement de mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'Accord. Les cibles complémentaires (CT4 et CT5) qui ne sont actuellement pas couvertes par le Plan stratégique de l'AEWA seront également prises en main et elles incluent l'amélioration générale de la capacité générale pour l'approche au niveau de la voie de migration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et le renforcement de la participation des Parties africaines aux processus de l'AEWA.

¹² FTK du WOW :

<http://wow.wetlands.org/CAPACITYBUILDING/TRAININGAWARENESSRAISING/WOWTrainingResources/tabid/1688/language/en-US/Default.aspx>

Une coopération internationale améliorée pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- 5.1.1 : D'ici à 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l'Union africaine,
- 5.4.1 : Au moins 50 000 euros sont débloqués par an pour les pays africains pour la mise en œuvre de l'AEWA,
- 5.5.1 : Toutes les Parties contractantes africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets,
- 5.6.1 : Tous les correspondants nationaux et correspondants locaux techniques de l'AEWA ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l'AEWA,
- 5.7.1 : Dans au moins 50 % des Parties contractantes d'Afrique, des mécanismes de coordination nationaux de l'AEWA ont été établis et sont opérationnels sur une base régulière,
- CT/4.1 : dans chaque État de l'aire de répartition africain, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK),
- CT/4.2 : Au moins un atelier national et un cours de formation sur le terrain se servant du FTK ont eu lieu dans chaque Partie contractante,
- CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique,
- CT/4.4 : La formation FTK est disponible dans le cadre d'un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d'enseignement supérieur,
- CT/5.1 : Une réunion africaine pré-MOP de l'AEWA a trouvé place au cours de chaque période triennale, et
- CT/5.2 : Les correspondants nationaux de chaque Partie contractante ont suivi une formation sur la négociation dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (MEA).

Défis rencontrés dans la réalisation d'une coopération internationale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique

Les Parties non contractantes d'Afrique australe ont recommandé d'approcher leur adhésion aux traités internationaux par le biais de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). Un atelier sous-régional sur la promotion de l'adhésion à l'AEWA sera organisé pour les Parties non contractantes de la SADC, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC et autres partenaires concernés par la conservation des oiseaux d'eau dans la sous-région. Un atelier similaire sera organisé pour les Parties contractantes d'Afrique centrale, en collaboration avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Des ateliers d'adhésion nationale à l'AEWA seront organisés, le cas échéant, en Afrique de l'Ouest et de l'Est. En collaboration avec le partenaire de BirdLife au Portugal (Sociedade Portuguesa para o Estudo das Aves-SPEA), un atelier d'adhésion sera organisé pour les pays d'Afrique de langue portugaise¹³.

Une réunion de haut niveau sera convoquée, qui rassemblera les organisations de l'Union africaine concernées, les comités économiques africains sous-régionaux et autres partenaires concernés de la région, et aura pour objectif de promouvoir l'adhésion de l'Union africaine à l'AEWA. Le gouvernement d'Éthiopie (où se trouvent les quartiers généraux de l'Union africaine) et le gouvernement d'Afrique du Sud (où se trouve le Parlement Panafricain) participeront directement à ce processus.

La MOP de l'AEWA continuera d'allouer au moins 20 000 euros par an au budget principal de l'AEWA pour le programme SGF de l'AEWA en Afrique. En outre, les Parties contractantes à l'AEWA devront fournir des contributions volontaires d'au moins 30 000 euros par an au SGF de l'AEWA en Afrique, pour assurer que ce programme est bien mis en œuvre en Afrique chaque année.

Deux sessions de formation seront organisées pour les rapporteurs nationaux désignés et les correspondants nationaux de l'AEWA concernés par l'établissement du rapport national en ligne. Ceci améliorera leur capacité à se charger du nouveau système de soumission des rapports nationaux en ligne ainsi que le processus national de soumission des rapports en général.

¹³ Les pays africains de langue portugaise sont : l'Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe.

Une étude des mécanismes nationaux de coordination existants pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique sera réalisée en utilisant les informations des rapports nationaux soumis à la MOP5 et en contact direct, le cas échéant, avec les correspondants nationaux de l'AEWA. Lorsque ce genre de mécanismes de coordination est absent, l'agence de mise en œuvre de l'AEWA sera encouragée à en établir un (de préférence en utilisant l'approche d'un comité de l'AEWA). Les mécanismes nationaux de coordination nouveaux et existants seront (autant que possible) liés ou incorporés aux mécanismes de coordination des MEA dans les pays. Des fonds de démarrage seront fournis aux Parties contractantes pour les aider, le cas échéant, à l'établissement de mécanismes nationaux de coordination.

Au moins un cours de Formation de formateurs (FdF) sur l'approche par la voie de migration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides sera organisé dans chaque sous-région d'Afrique. Des fonds initiaux ont été assurés par l'AEWA et la CMS pour deux cours de FdF destinés à des participants d'Afrique de l'Est et australe, et pour des pays d'Afrique lusophones, cours qui devraient avoir lieu à la mi-2013 (au Kenya et au Mozambique). Des cours de FdF auront également lieu en Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'initiative de la voie de migration de la mer des Wadden et du projet BirdLife/MAWA de conservation des oiseaux migrateurs. Avec des fonds assurés par le Secrétariat et d'autres partenaires, les offices nationaux de mise en œuvre seront encouragés à mener des cours de formation nationaux en tant que suivi des FdF sous-régionaux. Des activités liées à l'utilisation du FTK devraient être entreprises dans le cadre du Partenariat après WOW.

En collaboration avec les agences nationales de mise en œuvre d'Afrique et le partenariat après-WOW, le Secrétariat encouragera l'utilisation du FTK au sein des institutions académiques. Un institut d'enseignement supérieur désireux d'héberger un cours d'enseignement à distance sur l'approche par la voie de migration de la conservation et l'utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et des zones humides (cours FTK e-learning) sera identifiée et le cours d'enseignement à distance (accessible à tous les États africains de l'aire de répartition) sera mis en place et mis en œuvre. Ceci devrait contribuer à améliorer les connaissances et l'expertise en vue de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs sur le continent.

Afin de répondre aux besoins de renforcement de la capacité, les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont formé une équipe pour faciliter le développement et la mise en œuvre d'activités conjointes de renforcement de la capacité, afin de promouvoir une mise en œuvre efficace des activités et de renforcer les synergies et la coopération entre eux. Les activités visent à renforcer la capacité au sein des institutions nationales responsables de la gestion de la conservation des espèces migratrices, notamment en Afrique.

En tant que part du plan conjoint de renforcement de la capacité, la CMS et l'AEWA faciliteront le développement d'un manuel sur les rôles et les responsabilités des correspondants nationaux de l'AEWA, de la CMS et d'autres instruments CMS, et d'un outil d'apprentissage électronique allant de pair, et ce selon une approche ascendante (en fournissant aux pays la possibilité de répondre à leurs besoins réels). Cet effort sera accompagné d'ateliers complémentaires combinant formation et développement des compétences, et l'apport d'une guidance sur le nouveau système de soumission des rapports en ligne à la CMS comme à l'AEWA. Ceci a pour but de fournir une guidance aux correspondants nationaux sur la mise en œuvre de la CMS et de l'AEWA.

Une réunion africaine régionale, réunissant les correspondants nationaux de l'AEWA de toutes les Parties contractantes africaines et certains correspondants nationaux de Parties non contractantes de la région sera organisée à chaque période triennale. Ceci créera un forum pour discuter et partager les informations sur les principales questions pertinentes pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique et permettra aux Parties africaines de déterminer une position commune sur les questions clés ciblées lors de la MOP. Ce genre de réunion servira aussi à former les correspondants nationaux à la négociation dans le cadre des MEA, améliorant ainsi leur participation à l'AEWA et autres processus liés aux MEA.

4. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de chaque action (voir Tableau 23 de l'Annexe 1 et Section 6) reflète les fonds qui devraient être alloués au niveau de l'Accord (budget de base de l'AEWA et/ou contributions volontaires). Ceux-ci ne prennent pas en compte les ressources devant être allouées par les agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA ou autres parties prenantes au niveau national.

Le Tableau 23 de l'Annexe 1 fournit une vue d'ensemble du budget provisionnel destiné à la mise en œuvre des actions proposées dans le Plan d'action, sur la base des objectifs du Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017 et des actions proposées durant les deux périodes triennales concernées (2012/3-2015 et 2016-2017). Des fonds devront être également garantis afin de mettre en œuvre les trois programmes de recherche proposés pour l'Afrique (voir résultat 3.3.1) ainsi que toute Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP ; voir résultat 1.3.3). Ces fonds qui dépendront des priorités de recherche définies et des propositions de projet spécifiques ainsi que du nombre de cas d'IRP ne sont donc pas inclus dans le budget provisionnel du présent Plan d'action.

Un montant total provisoire de 9 570 945 euros sera nécessaire pour assurer la mise en œuvre intégrale du Plan d'action pendant la période 2013-2017. Il est proposé qu'environ 53 % de ce montant (5 038 677 euros) soit assuré entre 2012 et 2015, tandis que les 47 % restants (4 532 268 euros) seront recherchés entre 2016 et 2017.

Chaque résultat attendu et les activités du Plan d'action s'y rapportant sont classés par ordre prioritaire d'urgence de mise en œuvre et ainsi par ordre d'urgence d'allocation des fonds disponibles. La priorité de mise en œuvre qui en résulte est indiquée au Tableau 24. Les fonds disponibles devront être destinés à la réalisation des résultats conformément aux priorités relatives. La Figure 5 illustre la répartition du budget selon la priorité de mise en œuvre pour chaque période triennale et pour l'ensemble de la durée du présent Plan d'action.

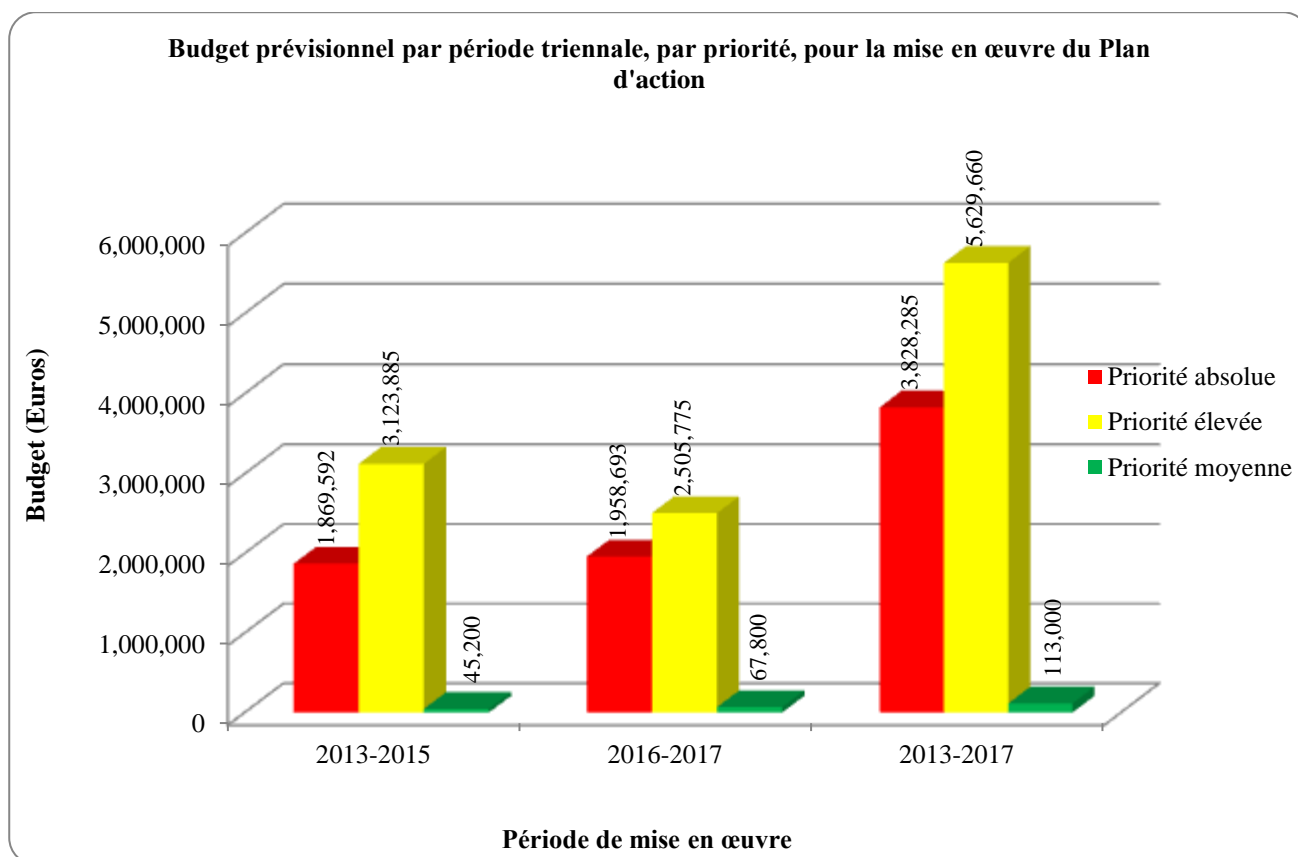


Figure 5: Budget requis pour la mise en œuvre des actions ayant une priorité absolue, élevée et moyenne pour chaque période triennale

5. Mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique

Il est prévu que le Plan d'action sera mis en œuvre par les États africains de l'aire de répartition, avec le soutien des autres États de l'aire de répartition, le Secrétariat, les organisations partenaires et le secteur privé. Les agences nationales de mise en œuvre, sous la conduite du correspondant national de l'AEWA, traceront les grandes lignes d'un plan de travail national par période triennale en vue de la mise en œuvre nationale du Plan d'action. Elles œuvreront aussi en faveur de l'allocation de ressources financières et autres pour assurer cette mise en œuvre.

Les stratégies destinées à la conduite de chaque action/activité du Plan d'action seront définies au moment de leur mise en œuvre et pourront varier en fonction des pays/sous-régions/fonds disponibles. Toutefois, pour toutes les actions proposées, l'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec les programmes/projets/activités/ressources existants ou prévus d'organisations partenaires travaillant pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique. L'Accord de partenariat sur la voie de migration après le WOW¹⁴ y participera étroitement. Les États africains de l'aire de répartition et le Secrétariat devront initier et entretenir la collaboration avec les Communautés économiques régionales¹⁵ d'Afrique afin d'assurer le soutien légal de la mise en œuvre du Plan d'action. Le Secrétariat sera aussi responsable du démarrage de la collaboration avec les autres États de l'aire de répartition de l'AEWA, les organisations partenaires et le secteur privé pour les actions requérant ce type de collaboration.

Le Secrétariat jouera un rôle central dans la conduite de la mise en œuvre du Plan d'action par le biais du mécanisme de coordination existant pour l'Initiative africaine. Ce mécanisme sera soutenu par des coordinateurs de points focaux au niveau sous-régional qui seront identifiés parmi les points focaux nationaux de l'AEWA dans chaque sous-région. Ces coordinateurs guideront la mise en œuvre au niveau sous-régional et recevront un soutien technique à travers le mécanisme de soutien offert par le gouvernement français.

Étant donné que le Plan stratégique constitue le cadre du présent Plan d'action, le modèle du Rapport national en ligne pourrait être adapté pour servir à la fois de rapport à la MOP sur la mise en œuvre nationale de l'AEWA et également sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique. Le rapport du Secrétariat à la MOP comprendra un rapport spécifique sur la mise en œuvre des tâches qu'il a dirigé. Le Secrétariat fera également la liaison avec les diverses organisations partenaires conduisant les différentes tâches en vue d'obtenir un feedback et de pouvoir à son tour communiquer ces informations à la MOP.

¹⁴ Partenariat après-WOW :

<http://wow.wetlands.org/ABOUTWOW/LATESTNEWS/tabid/125/articleType/ArticleView/articleId/2281/Default.aspx>

X

¹⁵ Communautés économiques régionales d'Afrique : Communautés des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté d'Afrique de l'Est, (EAC), Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC/ECTAS), Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ ECOWAS), Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

6. Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique

6.1 Actions pour réaliser l'Objectif 1 du Plan stratégique de l'AEWA : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations

Tableau 1 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.1 de l'objectif 1

Cible 1.1 : Une protection légale complète est accordée à toutes les espèces figurant à la colonne A						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
1.1.1 : Toutes les PC ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes ont adopté cette législation ¹⁶	a. Dresser la liste des espèces figurant à la colonne A pour chaque pays	Générale	Fin 2012	0	Secrétariat	
	b. Analyser les listes par pays au regard de la législation nationale afin d'identifier les lacunes : les PC décident des actions/mesures à prendre pour les espèces présentes dans leur pays, en utilisant les résultats de l'analyse	Générale	Mi-2013	0	PC	Cette action peut être reliée au renforcement de la capacité de l'Objectif 5
	c. Développer et adopter/amender une législation pertinente	Générale	2017	0	Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA de chaque PC	

¹⁶ La liste des espèces figurant à la Colonne A est présentée dans le Tableau 1 du Texte de l'Accord, disponible sur http://www.unep-awa.org/documents/agreement_text/agree_main.htm. La législation nationale appropriée pourra varier en fonction des pays et existe déjà dans certains cas ; les PC n'auront alors peut-être pas besoin d'une nouvelle législation en tant que telle, mais devront s'assurer que les espèces figurant à la Colonne A sont couvertes de manière adéquate par la législation existante relative à la faune sauvage.

Tableau 2 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.2 de l'objectif 1

Cible 1.2 : Un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
1.2.1 : Toutes les PC ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	a. Identifier, à l'aide de l'Outil du Réseau de sites critiques - CSN et d'autres sources, les sites clés du réseau dans chaque PC, ainsi que leur statut actuel de protection	Générale	2012-2015	50 000	Externalisé en accord avec les PC	L'étude internationale sur les sites (ISR) 2012 fournira des informations sur les sites internationalement importants
	b. Organiser un atelier par sous-région afin de fournir une formation sur l'Outil CSN à tous les correspondants et experts nationaux dans chaque PC et planifier un travail national de comblement des lacunes	Toutes les PC	2016-2017	35 000 par atelier	Partenariat après WOW	
	c. Comblent les lacunes de l'inventaire des sites du réseau dans chaque PC, incluant les sites transfrontaliers (enquête et surveillance)	Générale	2016-2017 (et au-delà)	Min. 50 000 par an	Partenariat après WOW	Fourniture régulière annuelle de fonds au programme de surveillance des oiseaux d'eau en Afrique
1.2.2 : Toutes les PC ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau	a. Identifier, à l'aide de l'Outil CSN et d'autres sources, les sites clés du réseau dans chaque PC et leur statut de protection actuel « sur le terrain »	Générale	2012-2015	50 000 (fourni dans 1.2.1) ¹⁷	Externalisé en accord avec les PC	L'ISR 2012 fournira des informations sur les sites internationalement importants
	b. Comblent les lacunes du statut de protection des sites dans chaque PC, y compris des sites transfrontaliers (designer les sites en tant que sites protégés)	Générale	2012-2017 et au-delà	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	

¹⁷ Déjà fourni dans le cadre de l'action 1 résultat 1.2.1 ci-dessus.

Cible 1.2 : Un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique

Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
	c. Donner un statut de protection à au moins 20% de sites supplémentaires dans le réseau de chaque PC, à partir de 2012	Générale	2012-2015	Ressources des PC	Agences chargées de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	
1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau	a. Identifier, à l'aide de l'Outil CSN et d'autres sources, l'état actuel de la couverture de gestion dans chaque PC, et déterminer l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion existants et le besoin d'une gestion améliorée	Générale	2012-2015	50 000 (fourni dans 1.2.1) ¹⁸	Externalisé en accord avec les PC	L'ISR 2012 fournira des informations sur les sites internationalement importants
	b. Établir et mettre en œuvre au moins cinq jumelages de sites nord-sud le long des voies de migration	Générale	2012-2017	Ressources des PC	PC (PC non africaines incluses)	Le Secrétariat établira le lien entre les sites facilitera la procédure de jumelage
	c. Comblent les lacunes dans la couverture de gestion du réseau des sites (préparer/actualiser/réviser et mettre en œuvre les plans de gestion)	Générale	2012-2017 et au-delà	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	
	d. Élaborer des plans de gestion pour au moins 5% des sites supplémentaires du réseau pour chaque PC à partir de 2012	Générale	2013-2017	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	

¹⁸ Déjà fourni dans le cadre de l'action 1 résultat 1.2.1 ci-dessus.

Tableau 3 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.3 de l'objectif 1

Cible 1.3 : Des études d'impact environnemental & des évaluations stratégiques environnementales servent à réduire l'impact de nouveaux développements sur les espèces d'oiseau d'eau et leurs populations						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées dans le cadre des développements proposés et nouveaux, en prenant intégralement en considération leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau	a. Analyser la législation nationale de chaque PC pour identifier les lacunes en termes d'EIE/EES relatives aux oiseaux d'eau	Générale	2012-2014	0	Secrétariat	
	b. Faciliter le développement et/ou l'amendement des réglementations EIE/EES identifiées par l'analyse des lacunes	Toutes les PC identifiées	2012-2017	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	Assistance fournie éventuellement par des parties prenantes internationales comme le Centre de droit de l'environnement de l'UICN, l'IAIA, etc.
	c. Tous les développements d'infrastructures telles que les fermes éoliennes et les lignes électriques font l'objet d'une EIE en raison de leur fort impact sur les oiseaux d'eau migrants	Toutes les PC concernées	2012-2017	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	Les agences focales de l'AEWA s'assureront de la réalisation des EIE mais ne sont pas tenues de les réaliser. Dans le futur, cette action pourra inclure des EIE/EES relatives au développement de l'agrochimie

Cible 1.3 : Des études d'impact environnemental & des évaluations stratégiques environnementales servent à réduire l'impact de nouveaux développements sur les espèces d'oiseau d'eau et leurs populations

Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les PC à participer aux processus d'EIE/EES est améliorée	a. Organiser au moins quatre ateliers pour les représentants des gouvernements de toutes les PC ; des efforts doivent aussi être réalisés pour renforcer la capacité des ONG, qui doivent souvent éveiller l'attention des gouvernements pour assurer que les rapports sont suffisamment détaillés et que les dispositions de réduction sont judicieuses	Générale	2012-2017	60 000 par atelier	Secrétariat	Identifier des options en vue de synergies avec d'autres AEM sur cette formation ; Identifier les organisations spécialisées qui se chargeront de la formation
1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) sert à résoudre les cas importants de menaces des populations de l'AEWA dans des PC africaines	a. Le Secrétariat de l'AEWA est tenu régulièrement informé de tous les cas majeurs résultant d'activités humaines ayant des effets néfastes réels ou potentiels sur les populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA et leurs habitats	Générale	2012-2017	0	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC / autres organisations partenaires	L'information n'est transmise que lorsqu'elle est pertinente pour les agences focales de l'AEWA et autres organisations partenaires
	b. Le financement est assuré pour que l'IRP de l'AEWA soit le cas échéant mis en œuvre	Générale	2012-2017	Selon ce qui est nécessaire pour chaque cas	Le Secrétariat de l'AEWA en étroite collaboration avec le StC et le TC	S'il y a lieu, l'IRP sera mis en œuvre en étroite collaboration avec d'autres AEM et des organisations partenaires (par ex. le Secrétariat de Ramsar, BirdLife International, Wetlands International)

Tableau 4 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.4 de l'objectif 1

Cible 1.4 : Des Plans d'action par espèce (SSAP) sont élaborés et mis en œuvre pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque dans la colonne A du Tableau 1						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
1.4.1 : Toutes les espèces/populations de l'AEWA mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP	a. Élaborer des SSAP pour les 8 espèces/populations restantes et pour une population marquée par un astérisque sans SSAP telles qu'identifiées par l'Étude internationale sur l'élaboration et la mise en œuvre des SSAP (2008)	Tous les pays concernés	2012-2017	40 000 par SSAP	Secrétariat	Des parties prenantes autres que les PC et le Secrétariat sont encouragées à commencer les processus d'avant-projet de SSAP en coordination avec le Secrétariat
1.4.2 : Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationales solides et opérationnels (groupes de travail internationaux de l'AEWA sur les espèces)	a. Tous les États de l'aire de répartition désignent leur représentant national et leur expert national pour chaque ISWG	Tous les États de l'aire de répartition	A la réunion de chaque ISWG	0	États de l'aire de répartition	Le Secrétariat convoque les ISWG
	b. Les groupes de travail nationaux pour chaque SSAP sont convoqués et coordonnés par les représentants et les experts nationaux dans chaque État de l'aire de répartition	Tous les États de l'aire de répartition	Dans l'année suivant la réunion de l'ISWG	Ressources des PC	Les représentants et experts nationaux désignés pour participer à chaque ISWG	
	c. Tous les États de l'aire de répartition fournissent chaque année suffisamment de ressources pour entretenir les mécanismes de coordination internationale pour chaque SSAP	Tous les États de l'aire de répartition	Par roulement	10 000 par mécanisme de coordination	RS en concertation avec le Secrétariat	2-3 groupes de SSAP dépendent du même mécanisme de coordination
	d. Recueillir des fonds pour la mise en œuvre des SSAP	Au niveau mondial	Par roulement	Couvert par le budget ci-dessus	Coordinateurs des ISWG	Au moins un projet financé par SSAP et par an

6.2 Actions pour réaliser l'Objectif 2 du Plan stratégique de l'AEWA : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable

Tableau 5 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.1 de l'objectif 2

Cible 2.1 : L'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides est supprimée dans toutes les régions des Parties contractantes						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
2.1.1 : Toutes les PC d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	a. Chaque PC a établi un échéancier pour le développement et l'adoption d'une législation/réglementation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides d'ici 2017, comme prévu dans le Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017	Afrique	2012-2017	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	Soutien du Secrétariat et d'autres acteurs tels que le Centre de droit de l'environnement de l'UICN
	b. Sensibiliser au sujet des impacts négatifs de la grenaille de plomb sur les zones humides et les oiseaux d'eau. Chaque PC de l'Afrique du Nord a élaboré et adopté une législation qui interdit l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	Afrique	2012-2017	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	Lien avec les actions CESP

Tableau 6 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.2 de l'objectif 2

Cible 2.2 : Une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements est mise en place et implémentée						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
2.2.1 : Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi), permettant la révision et la mise à jour des	Analyser les origines et les motivations des différentes modalités de prélèvement incluant leur portée géographique, leur force et leur impact et proposer des options de gestion et de suivi :	Générale	2013-2017	460 000 au total, budget détaillé dans les 5 actions suivantes	Externalisé par le Secrétariat	Liens avec les SSAP, l'écotourisme et la législation. Lien avec le débat sur la viande de brousse. Lien avec le Waterbird Monitoring Partnership. Lien avec la CBNRM

Cible 2.2 : Une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements est mise en place et implémentée						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées	a. Développer un cadre commun pour l'analyse des modalités de prélèvement	Afrique	2013-2014	50 000	Externalisé par le Secrétariat	
	b. Mener au moins 3 études locales/nationales approfondies sur les modalités de prélèvement dans chacune des trois principales sous-régions	Afrique (Nord, Ouest et centrale, Est et australe)	2014-2016	225 000	Externalisé par le Secrétariat	
	c. Estimer la valeur socio-économique des différentes modalités de prélèvement d'oiseaux d'eau dans les études de cas	Afrique	2014-2016	45 000	Externalisé par le Secrétariat	
	d. Compiler le rapport final sur les modalités de prélèvement en Afrique	Afrique	2016-2017	75 000	Externalisé par le Secrétariat	
	e. Développer une stratégie et un kit de suivi des prélèvements des oiseaux d'eau	Afrique	2017 et après	65 000	Externalisé par le Secrétariat	

Tableau 7 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.3 de l'objectif 2

Cible 2.3 : Des mesures destinées à réduire et éliminer autant que possible les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvements non sélectives sont élaborées et implémentées						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
2.3.1 : Toutes les PC possèdent et appliquent des législations appropriées qui	a. Compiler des informations pertinentes fournies par le biais des rapports soumis à la MOP5 et/ou par d'autres sources, et identifier les lacunes	Générale	2012	0	Secrétariat	Lien avec la CITES

Cible 2.3 : Des mesures destinées à réduire et éliminer autant que possible les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvements non sélectives sont élaborées et implémentées						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal	b. Chaque PC développe, adopte et applique une législation basée sur cette synthèse et sur l'étude des prélèvements (résultats de la Cible 2.2)	Générale	2015-2017 et au-delà	Ressources des PC	Agences responsables de la mise en œuvre de l'AEWA dans chaque PC	Soutien fourni par le Secrétariat et d'autres parties prenantes tel que le CDE de l'UICN ainsi que par les rapports nationaux de l'AEWA
	c. Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes dans chaque sous-région pour fournir aux communautés locales des moyens de subsistance de remplacement en tant que moyen d'assurer le respect de la législation	Afrique du Nord, de l'Ouest, centrale, de l'Est et australe	2012-2017	250 000 par sous-région	Secrétariat	En collaboration avec les organisations partenaires ayant de l'expertise sur le terrain ; solliciter un financement auprès des agences de développement

Tableau 8: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 1 de l'objectif 2

Cible complémentaire 1 : Des modèles touristiques durables consommateurs et non-consommateurs, basés sur les zones humides et les oiseaux d'eau, sont développés et intégrés aux stratégies nationales et aux plans de gestion						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/1.1 : Des études de cas évaluant l'importance du tourisme pour la conservation des oiseaux d'eau sont publiées et disséminées	a. Mener au moins 3 études de cas sur le développement d'options touristiques réussies, incluant des formes consommatrices, non-consommatrices et intégrées	Afrique : étude de cas dans chaque sous-région principale (Afrique du Nord, Ouest et centrale, de l'Est et australe)	2013-2016	270 000	Les PC des pays menant des études de cas en partenariat avec le Secrétariat et d'autres partenaires	Liens avec Ramsar. Inclure des sites où les oiseaux d'eau constituent l'attraction principale des visiteurs. Prendre en compte les activités de CBNRM de CT/2.

Cible complémentaire 1 : Des modèles touristiques durables consommateurs et non-consommateurs, basés sur les zones humides et les oiseaux d'eau, sont développés et intégrés aux stratégies nationales et aux plans de gestion						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/1.2 : Les Lignes directrices de l'AEWA relatives au développement écotouristique dans les zones humides sont révisées et mises à jour en fonction des études de cas	a. Faire la synthèse des diverses options touristiques consommatrices et non-consommatrices basées sur les zones humides et les oiseaux d'eau, et promouvoir des modèles appropriés à intégrer aux stratégies nationales et aux plans de gestion	Afrique	2017	30 000	Externalisé par le Secrétariat et/ou les bailleurs de fonds	

Tableau 9: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 2 de l'objectif 2

Cible complémentaire 2 : Des stratégies CBNRM relatives aux zones humides et aux oiseaux d'eau sont développées pour soutenir le développement rural et améliorer la conservation						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/2.1 La promotion de la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est réalisée au travers de 5 projets réussis	a. Développer et mettre en œuvre 5 projets pilotes qui améliorent localement les conditions de vie et incitent à la prise en compte des questions de conservation sur des sites clés au travers de la CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides	Afrique : un projet pilote dans chaque sous-région de l'AEWA	2013-2017	1 200 000	Externalisé par le Secrétariat et/ou les bailleurs de fonds	Lien avec les stratégies de collecte et le tourisme ainsi qu'avec Ramsar
CT/2.2 La Stratégie CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est élaborée, publiée et diffusée	a. Produire un rapport stratégique sur la CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides basé sur les 5 projets pilotes et sur d'autres sources d'information pertinentes	Générale	2017	50 000	Externalisé par le Secrétariat	

6.3 Actions pour réaliser l'Objectif 3 du Plan stratégique de l'AEW A: Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation

Tableau 10 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.1 de l'objectif 3

Cible 3.1 : Les ressources nécessaires sont en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d'oiseaux d'eau disponibles pour l'Afrique	a. Assurer un financement annuel régulier pour les Dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (IWC) coordonné par Wetlands International	Générale	2012-2017	100 000 par an	Les PC conjointement avec le Secrétariat, Wetlands International et le partenariat de surveillance des oiseaux d'eau	Les mêmes sites devraient être suivis chaque année en utilisant les mêmes méthodes
	b. Identifier les possibilités de collaboration entre partenaires et de partage des ressources	Générale	2012-2017	0	Les PC en partenariat avec Wetlands International et autres partenaires	
	c. Élaborer des lignes directrices pour le soutien et le développement du IWC	Générale	2012-2017	100 000	Les PC en partenariat avec Wetlands International et autres partenaires	
3.1.2. : De meilleures données sur l'état et les pressions exercées sur les sites clés d'Afrique, et les réponses apportées, au moyen de la surveillance des IBA	a. Familiariser les PC avec les méthodes de surveillance des IBA et initier ce suivi dans au moins 20% des CP	Générale	2012-2017	50 000	BirdLife International Afrique	La surveillance des IBA fournit des informations sur les menaces et les actions de conservation, ce qui aide à expliquer les tendances obtenues au moyen de l'IWC, et permet de planifier les actions pertinentes pour sauvegarder les sites et les habitats

Tableau 11 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.2 de l'objectif 3

Cible 3.2 : Les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau sont mises en place, entretenues et développées plus avant						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
3.2.1 : La moitié des PC dispose toute l'année (s'il y a lieu) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans les structures et les plans de travail nationaux	a. Examiner le statut des programmes nationaux de surveillance dans chaque PC et souligner les priorités pour le développement futur	Générale	2012-2017	80 000	Externalisé par le Secrétariat	La moitié des PC sera examinée en 2012-2015, l'autre moitié restante en 2016-2017
	b. Actualiser, traduire et diffuser le module de formation de l'ONCFS sur la surveillance des oiseaux d'eau dans l'Afrique sub-saharienne	Sans objet	2013-2014	80 000	Externalisé par le Secrétariat et en étroite collaboration avec le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et l'ONCFS	À utiliser dans le cadre de la capacité du Recensement des oiseaux d'eau d'Afrique et le jumelage nord-sud des programmes de surveillance
	c. Renforcer les capacités des compteurs d'oiseaux et généraliser l'utilisation de matériel optique	Générale	2012-2017	PC	Les PC en partenariat avec Wetlands International et autres partenaires	Lien avec les cibles de renforcement des capacités
	d. Mettre en œuvre des projets de jumelage nord-sud pour le renforcement ou la mise en place des programmes de surveillance	Les PC examinées pendant la période triennale 2012-2015	2016-2017 et au-delà	Ressources des PC	Secrétariat, PC (PC non africaines incluses)	

Tableau 12 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.3 de l'objectif 3

Cible 3.3 : Les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages sont encouragés à établir des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
3.3.1: De nouveaux programmes de recherche en relation avec l'AEWA sont mis en place en Afrique, qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs	a. Identifier les besoins de recherche prioritaires pour l'Afrique et élaborer les propositions de recherche appropriées	Générale	2012-2014	40 000	Externalisé par le Secrétariat	Processus conjoint engageant les institutions de recherche africaines et eurasiennes
	b. Recueillir des fonds et mettre en œuvre les propositions de recherche	Selon ce qui a été identifié	2015-2017 et au-delà	Selon ce qui a été identifié	Instituts de recherche	Processus conjoint engageant les institutions de recherche africaines et eurasiennes
3.3.2 : La capacité scientifique est accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d'échange sur des questions se rapportant à l'AEWA avec la participation d'organismes de recherche et d'éducation européens et africains	a. Développer un concept pour un programme de bourses/ d'échange spécial AEWA qui inclut les institutions de recherche, les universités et les écoles de faune d'Afrique	Sans objet	2012-2014	10 000	Externalisé par le Secrétariat	En collaboration avec le TC
	b. Mettre au point et diffuser le programme de bourses/ d'échange spécial AEWA	Générale	2015-2016	20 000	Externalisé par le Secrétariat	Conjointement avec des universités intéressées à participer

Tableau 13: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.4 de l'objectif 3

Cible 3.4 : Les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles notamment, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau sont rassemblées et intégrées						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne	a. Promouvoir la publication par des praticiens de la conservation d'articles sur les meilleures pratiques en matière de conservation des oiseaux d'eau et de la voie de migration dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne	Générale	2012-2017	0	Secrétariat	Un journal en ligne potentiel (en anglais) est www.conservationevidence.com

Tableau 14 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 3 de l'objectif 3

Cible complémentaire 3 : La quantité et la qualité des données sur les mouvements d'oiseaux d'eau sont améliorées						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/3.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING	a. Institutionnaliser la gouvernance d'AFRING et mettre en place sa stratégie	Générale	2012-2013	15 000	Le Secrétariat et le coordinateur d'AFRING	
	b. Démarrer la mise en œuvre de la stratégie d'AFRING	Générale	2014-2015	50 000 de financement de démarrage	Organe directeur d'AFRING en coopération avec le Secrétariat	
	c. Organiser deux cours de baguage, l'accent étant mis sur les pays francophones	Afr. de l'Ouest, centrale et du Nord	2014-2016	30 000 par atelier	Coordinateur d'AFRING	

Cible complémentaire 3 : La quantité et la qualité des données sur les mouvements d'oiseaux d'eau sont améliorées						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/3.2 : Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet	a. Promouvoir et augmenter l'utilisation de technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau telles que le marquage coloré, la télémétrie, les isotopes stables et les émetteurs GPS	Générale	2012-2017	100 000	Les PC en partenariat avec Wetlands International et autres partenaires	

6.4 Actions pour réaliser l'Objectif 4 du Plan stratégique de l'AEWA : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats

Tableau 15 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 4.3 de l'objectif 4

Cible 4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
4.3.1 : Au moins 25 % des PC africaines ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des	a. Toutes les PC ont nommé et communiqué au Secrétariat un correspondant national de l'AEWA pour les questions de CESP	Générale	2013-2014	0	Les PC	En fonction des besoins des PC. Optimiser la synergie entre Ramsar, les Points focaux CESP Ramsar et les correspondants nationaux de l'AEWA

Cible 4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes

Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
oiseaux d'eau et à l'AEWA ainsi qu'à leur compréhension	b. Développer et produire un kit de communication fournissant du matériel de sensibilisation	Sans objet	2012-2014	100 000	Secrétariat	Le kit de communication sera disponible en anglais et en français, et si les fonds sont suffisants aussi en arabe et en portugais ; Le public ciblé est le grand public et les secteurs qui ne sont pas directement engagés dans la conservation de la nature
	c. Adapter le kit de communication au contexte national, traduire dans les langues locales si nécessaire	Générale	2013-2017	100 000	Correspondants nationaux pour la CESP	
	d. Organiser trois ateliers afin de dispenser une formation aux correspondants CESP nationaux	Générale	2015-2016	35 000 par atelier + 20 000 pour un formateur	Externalisé par le Secrétariat	
	e. Chaque PC a mis au point et met en œuvre un programme national de CESP	Générale	2017-(2018)	Ressources des PC	Correspondants nationaux pour la CESP	
4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC	a. Fournir un financement de démarrage à chaque PC	Générale	2013-2017	500 par PC	Secrétariat	Possibilité d'organiser des événements à d'autres moments de l'année par ex. liés à la Journée mondiale des zones humides, lorsque davantage d'oiseaux d'eau migrateurs sont présents en Afrique

Cible 4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes

Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
	b. Organiser chaque année un grand événement JMOM en Afrique, ainsi que des événements coordonnés au niveau sous-régional et des événements majeurs impliquant l'Union africaine	Générale	2012-2017	10 000 par événement	Les correspondants nationaux pour la CESP en coopération avec le Secrétariat	Chaque année une sous-région différente. Lien potentiel avec les Points focaux CESP (4.3.1)

6.5 Actions pour réaliser l'Objectif 5 du Plan stratégique de l'AEWA : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration

Tableau 16 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.1 de l'objectif 5

Cible 5.1 : Le nombre d'adhérents à l'Accord s'accroît en Afrique						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
5.1.1: D'ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l'Union africaine	a. Organiser des ateliers sous-régionaux sur l'adhésion en Afrique australe (dans le cadre de SADC), en Afrique centrale (dans le cadre de la CEMAC) et dans les pays africains lusophones ¹⁹	PC d'Afrique australe, centrale, et PC lusophones	2012-2016	50 000 par atelier	Secrétariat	
	b. Organiser au moins deux ateliers sur l'adhésion, en particulier en Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	2012-2015	15 000 par atelier	Secrétariat	
	c. Les PC présentes dans le Comité permanent contactent chaque partie non contractante de leur région respective	Générale	Par roulement	0	PC représentées dans le Comité permanent	

¹⁹ Les pays de langue portugaise en Afrique sont: L'Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tome et Principe.

Cible 5.1 : Le nombre d'adhérents à l'Accord s'accroît en Afrique						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
	d. Conduire une réunion de haut niveau réunissant les PC, les organes concernés de l'UA et le Secrétariat	Sans objet	2014	60 000	Au moins l'Éthiopie et l'Afrique du Sud et d'autres pays qui seront identifiés	

Tableau 17 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.4 de l'objectif 5

Cible 5.4 : Le Fonds de petites subventions (SGF) est activé						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
5.4.1 : Au moins 50 000 euros sont débloqués annuellement pour les pays africains pour la mise en œuvre de l'AEWA	a. Continuer à allouer au moins 20 000 EUR par an dans le budget de base de l'AEWA pour le SGF en Afrique	Générale	Par roulement	20 000	Les PC	
	b. Les PC donatrices versent des contributions volontaires pour un montant d'au moins 30 000 EUR pour le SGF en Afrique	Sans objet	Par roulement	30 000	Les PC donatrices	

Tableau 18 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.5 de l'objectif 5

Cible 5.5 : Le taux de soumission des rapports nationaux augmente						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets	a. Organiser deux ateliers nationaux de formation relatifs aux rapports destinés aux responsables et correspondants nationaux	Générale	2013-2014	75 000 par atelier	Secrétariat	

Tableau 19 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.6 de l'objectif 5

Cible 5.6 : Les capacités du personnel national pour la mise en œuvre de l'Accord sont accrues au moyen de mécanismes de formation appropriés						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
5.6.1 : Tous les correspondants nationaux et les correspondants techniques ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l'AEWA	a. Élaborer un module de formation sur la mise en œuvre de l'AEWA destiné au personnel des autorités nationales de mise en œuvre	Sans objet	2012-2013	150 000	Secrétariats AEWA et CMS (externalisent une partie du travail)	Lien avec les activités conjointes CMS/AEWA relatives au renforcement des capacités
	b. Organiser deux ateliers nationaux de formation destinés aux correspondants nationaux et aux correspondants techniques	Générale (les ateliers pourront être sous-régionaux ou définis en fonction de la langue)	2016-2017	100 000 par atelier	Secrétariats AEWA et CMS (encadrant pour sous-traiter le travail)	Évaluer la faisabilité de l'organisation d'ateliers sur une base géographique ou linguistique

Tableau 20 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.7 de l'objectif 5

Cible 5.7 : Un mécanisme de coordination nationale approprié pour la mise en œuvre de l'AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d'autres AEM sur la biodiversité est mis en place						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
5.7.1 : Dans au moins 50 % des Parties contractantes africaines, les mécanismes de coordination de l'AEWA ont été mis en place et sont opérationnels sur une base régulière	a. Sur la base des rapports nationaux présentés, identifier quelles PC n'ont pas encore des mécanismes de coordination nationale établis ou opérationnels	Générale	2012	0	Secrétariat	En supposant que : Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis
	b. Fournir des orientations aux PC pour la mise en place et/ou le fonctionnement d'un mécanisme national de coordination	Selon ce qui a été identifié	2013-2017	3 000 par PC	Secrétariat	
	c. Renforcer la coordination entre MEA en particulier entre l'AEWA et Ramsar	Générale	En continu	Ressources des PC	Points focaux MEA	

Tableau 21 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 4 de l'objectif 5

Cible complémentaire 4 : La capacité générale et l'expertise des États de l'aire de répartition à l'égard de l'approche par la voie de migration de la conservation et l'usage judicieux des oiseaux d'eau et des zones humides est accrue						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/4.1 : Dans chaque État de l'aire de répartition africain, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK)	a. Organiser des ateliers de Formation des Formateurs (FdF) dans chaque sous-région basés sur le FTK	Afrique de l'Est, australe, de l'Ouest, centrale et du Nord	2013-2017	75 000 par atelier	Partenariat après WOW	Évaluer la faisabilité de l'organisation d'ateliers sur une base géographique ou linguistique
CT/4.2 : Au moins un atelier national de formation se servant du FTK et un cours de formation sur le terrain ont eu lieu dans chaque PC	a. Recueillir des fonds pour au moins un atelier national par sous-région	Sans objet	2016-2017	5 000 par atelier	Partenariat après WOW	
	b. Les formateurs nationaux en collaboration avec les correspondants nationaux organisent des ateliers nationaux de formation FTK et des formations de terrain	Toutes les PC	2014-2017	Ressources des PC + les fonds recueillis dans l'action ci-dessus	Les PC	
CT/4.3: Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique	a. Les correspondants nationaux encouragent l'utilisation du FTK auprès des institutions de formation	Toutes les régions	2013-2017	50 000	Points focaux nationaux de l'AEWA en coopération avec le Secrétariat	Inclure les écoles nationales telles que Garoua (francophone) et Mweka (anglophone)
CT/4.4 : Le FTK est disponible dans le cadre d'un cours à	a. Identifier un institut d'enseignement supérieur qui hébergera le cours FTK à distance	Sans objet	2012-2013	0	Partenariat après WOW en coopération avec le Secrétariat et les PC	Identifier les institutions nationales et évaluer la faisabilité/intérêt

Cible complémentaire 4 : La capacité générale et l'expertise des États de l'aire de répartition à l'égard de l'approche par la voie de migration de la conservation et l'usage judicieux des oiseaux d'eau et des zones humides est accrue						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
distance (e-learning) basé dans un institut d'enseignement supérieur	b. Mise en place et diffusion du cours FTK à distance	Sans objet	2016-2017	60,000	Partenariat après WOW en coopération avec l'institut d'enseignement supérieur	

Tableau 22 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 5 de l'objectif 5

Cible complémentaire 5 : L'engagement des PC africaines dans les processus de l'AEWA est renforcé						
Résultat	Action	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Dirigé par	Observations
CT/5.1 : Une réunion régionale africaine préparatoire à la MOP de l'AEWA a eu lieu au cours de chaque période triennale	a. Organiser deux réunions africaines pré-MOP	Générale	2013-2015 et 2016-2017/18	60 000 par réunion	Secrétariat	Potentiellement liée aux réunions pré-COP de Ramsar
CT/5.2 : Les correspondants nationaux de chaque PC ont suivi une formation sur la négociation aux AEM	a. Organiser un atelier de formation par période triennale	Générale	2013-2017	30 000 par atelier	Secrétariat	Lié aux réunions africaines pré-MOP/MOP

Annexe 1

Tableau 23: Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d'action, basé sur les priorités du Plan stratégique 2009-2017

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
Objectif 1: Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations				
1.1.1 Toutes les PC ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes ont adopté cette législation				Absolue
a - Dresser la liste des espèces figurant à la colonne A pour chaque pays	0	0	0	
b - Analyser les listes par pays au regard de la législation nationale afin d'identifier les lacunes : les PC décident des actions/mesures à prendre pour les espèces présentes dans leur pays, en utilisant les résultats de l'analyse	0	0	0	
c - Développer et adopter/amender une législation pertinente		0	0	
<i>Sous-total 1.1.1:</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
1.2.1 Toutes les PC ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs				Absolue
a - Identifier, à l'aide de l'Outil du Réseau de sites critiques - CSN et d'autres sources, les sites clés du réseau dans chaque PC, ainsi que leur statut actuel de protection	50 000	0	50 000	
b - Organiser un atelier par sous-région afin de fournir une formation sur l'Outil CSN à tous les correspondants et experts nationaux dans chaque PC et planifier un travail national de comblement des lacunes @ 35 000€/atelier	0	175 000	175 000	
c - Comblent les lacunes de l'inventaire des sites du réseau dans chaque PC, incluant les sites transfrontaliers (enquête et surveillance) @ min 50 000€/an	0	100 000	100 000	
<i>Sous-total 1.2.1:</i>	<i>50 000</i>	<i>275 000</i>	<i>325 000</i>	
1.2.2 Toutes les PC ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau				Absolue
a - Identifier les sites clés du réseau dans chaque PC et leur statut de protection actuel « sur le terrain »	0	0	0	
b - Comblent les lacunes du statut de protection des sites dans chaque PC, y compris des sites transfrontaliers (designer les sites en tant que sites protégés)	0	0	0	
c - Donner un statut de protection à au moins 20% de sites supplémentaires dans le réseau de chaque PC, à partir de 2012	0	0	0	
<i>Sous-total 1.2.2:</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
1.2.3 Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau				Absolue
a - Identifier, à l'aide de l'Outil CSN et d'autres sources, l'état actuel de la couverture de gestion dans chaque PC, et déterminer l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion existants et le besoin d'une gestion améliorée	0	0	0	
b - Établir et mettre en œuvre au moins cinq jumelages de sites nord-sud le long des voies de migration	0	0	0	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
c - Comblent les lacunes dans la couverture de gestion du réseau des sites (préparer/actualiser/réviser et mettre en œuvre les plans de gestion)	0	0	0	
d - Élaborer des plans de gestion pour au moins 5% des sites supplémentaires du réseau pour chaque PC à partir de 2012	0	0	0	
<i>Sous-total 1.2.3:</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
1.3.1: Toutes les PC ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées dans le cadre des développements proposés et nouveaux, en prenant intégralement en considération leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau				Élevée
a - Analyser la législation nationale de chaque PC pour identifier les lacunes en termes d'EIE/EES relatives aux oiseaux d'eau	0	0	0	
b - Faciliter le développement et/ou l'amendement des réglementations EIE/EES identifiées par l'analyse des lacunes	0	0	0	
c - Tous les développements d'infrastructures telles que les fermes éoliennes et les lignes électriques font l'objet d'une EIE en raison de leur fort impact sur les oiseaux d'eau migrateurs	0	0	0	
<i>Sous-total 1.3.1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les PC à participer aux processus d'EIE/EES est améliorée				Élevée
a - Organiser au moins quatre ateliers pour renforcer les capacités concernant les EIE/EES @60 000€/atelier	120 000	120 000	240 000	
<i>Sous-total 1.3.2:</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>240 000</i>	
1.3.3: La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) sert à résoudre les cas importants de menaces des populations de l'AEWA dans des PC africaines				Élevée
a - Le Secrétariat de l'AEWA est tenu régulièrement informé de tous les cas majeurs résultant d'activités humaines ayant des effets néfastes réels ou potentiels sur les populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA et leurs habitats	0	0	0	
b - Le financement est assuré pour que l'IRP de l'AEWA soit le cas échéant mis en œuvre	0	0	0	
<i>Sous-total 1.3.3:</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
1.4.1: Toutes les espèces/populations mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP				Élevée
a - Élaborer des SSAP pour les 8 espèces/populations restantes et pour une population marquée par un astérisque sans SSAP telles qu'identifiées par l'Étude internationale sur l'élaboration et la mise en œuvre des SSAP (2008) @ 40 000€/SSAP	200 000	160 000	360 000	
<i>Sous-total 1.4.1:</i>	<i>200 000</i>	<i>160 000</i>	<i>360 000</i>	
1.4.2: Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationales solides et opérationnels (groupes de travail internationaux de l'AEWA sur les espèces)				Élevée
a - Tous les États de l'aire de répartition désignent leur représentant national et leur expert national pour chaque ISWG	0	0	0	
b - Les groupes de travail nationaux pour chaque SSAP sont convoqués et coordonnés par les représentants et les experts nationaux dans chaque État de l'aire de répartition	0	0	0	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
c - Tous les États de l'aire de répartition fournissent chaque année suffisamment de ressources pour entretenir les mécanismes de coordination internationale pour chaque SSAP @ min. 10 000€/SSAP coordination	150 000	200 000	350 000	
d - Recueillir des fonds pour la mise en œuvre des SSAP	0	0	0	
Sous-total 1.4.2:	150 000	200 000	350 000	
Sous-total - Objectif 1:	520 000	755 000	1 275 000	
Objectif 2: Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable				
2.1.1: Toutes les PC d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides				Moyenne
a - Chaque PC a établi un échéancier pour le développement et l'adoption d'une législation/réglementation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	0	0	0	
b - Sensibiliser au sujet des impacts négatifs de la grenaille de plomb sur les zones humides et les oiseaux d'eau. Chaque PC de l'Afrique du Nord a élaboré et adopté une législation qui interdit l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	0	0	0	
Sous-total 2.1.1:	0	0	0	
2.2.1: Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi), permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées				Absolue
a - Développer un cadre commun pour l'analyse des modalités de prélèvement	50 000	0	50 000	
b - Mener au moins 3 études locales/nationales approfondies sur les modalités de prélèvement dans chacune des trois principales sous-régions	150 000	75 000	225 000	
c - Estimer la valeur socio-économique des différentes modalités de prélèvement d'oiseaux d'eau dans les études de cas	30 000	15 000	45 000	
d - Compiler le rapport final sur les modalités de prélèvement en Afrique	0	75 000	75 000	
e - Développer une stratégie et un kit de suivi des prélèvements des oiseaux d'eau	0	65 000	65 000	
Sous-total 2.2.1:	230 000	230 000	460 000	
2.3.1: Toutes les PC possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal				Élevée
a - Compiler des informations pertinentes fournies par le biais des rapports soumis à la MOP5 et/ou par d'autres sources, et identifier les lacunes	0	0	0	
b - Chaque PC développe, adopte et applique une législation basée sur cette synthèse et sur l'étude des prélèvements (résultats de la Cible 2.2)	0	0	0	
c - Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes dans chaque sous-région pour fournir aux communautés locales des moyens de subsistance de remplacement en tant que moyen d'assurer le respect de la législation @ 250 000€/sous-région	500 000	750 000	1,250 000	
Sous-total 2.3.1:	500 000	750 000	1,250 000	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
CT/1.1: Des études de cas évaluant l'importance du tourisme pour la conservation des oiseaux d'eau sont publiées et disséminées				Élevée
a - Mener au moins 3 études de cas sur le développement d'options touristiques réussies, incluant des formes consommatrices, non-consommatrices et intégrées	180 000	90 000	270 000	
CT/1.2: Les Lignes directrices de l'AEWA relatives au développement écotouristique dans les zones humides sont révisées et mises à jour en fonction des études de cas				Élevée
a - Faire la synthèse des diverses options touristiques consommatrices et non-consommatrices basées sur les zones humides et les oiseaux d'eau, et promouvoir des modèles appropriés à intégrer aux stratégies nationales et aux plans de gestion	0	30 000	30 000	
<i>Sous-total CT/1.1 & CT/1.2:</i>	180 000	120 000	300 000	
CT/2.1: La promotion de la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est réalisée au travers de 5 projets réussis				Élevée
a - Développer et mettre en œuvre 5 projets pilotes qui améliorent localement les conditions de vie et incitent à la prise en compte des questions de conservation sur des sites clés au travers de la CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides	800 000	400 000	1 200 000	
CT/2.2: La Stratégie CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est élaborée, publiée et diffusée				Élevée
a - Produire un rapport stratégique sur la CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides basé sur les 5 projets pilotes et sur d'autres sources d'information pertinentes	0	50 000	50 000	
<i>Sous-total CT/2.1 & CT/2.2:</i>	800 000	450 000	1 250 000	
Sous-total - Objectif 2:	1 710 000	1 550 000	3 260 000	
Objectif 3: Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation				
3.1.1: Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d'oiseaux d'eau disponibles pour l'Afrique				Absolue
a - Assurer un financement annuel régulier pour les Dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (IWC) coordonnés par Wetlands International @ 100 000€/an	300 000	200 000	500 000	
b - Identifier les possibilités de collaboration entre partenaires et de partage des ressources	0	0	0	
c - Élaborer des lignes directrices pour le soutien et le développement du IWC	80 000	20 000	100 000	
<i>Sous-total 3.1.1:</i>	380 000	220 000	600 000	
3.1.2: De meilleures données sur l'état et les pressions exercées sur les sites clés d'Afrique, et les réponses apportées, au moyen de la surveillance des IBA				Élevée
a - Familiariser les PC avec les méthodes de surveillance des IBA et initier ce suivi dans au moins 20% des CP	30 000	20 000	50 000	
<i>Sous-total 3.1.2:</i>	30 000	20 000	50 000	
3.2.1: La moitié des PC dispose toute l'année (s'il y a lieu) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans les structures et les plans de travail nationaux				Élevée
a - Examiner le statut des programmes nationaux de surveillance dans chaque PC et souligner les priorités pour le développement futur	40 000	40 000	80 000	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
b - Actualiser, traduire et diffuser le module de formation de l'ONCFS sur la surveillance des oiseaux d'eau dans l'Afrique sub-saharienne	80 000	0	80 000	
c - Renforcer les capacités des compteurs d'oiseaux et généraliser l'utilisation de matériel optique	0	0	0	
d - Mettre en œuvre des projets de jumelage nord-sud pour le renforcement ou la mise en place des programmes de surveillance	0	0	0	
Sous-total 3.2.1:	120 000	40 000	160 000	
3.3.1: De nouveaux programmes de recherche en relation avec l'AEWA sont mis en place en Afrique, qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs				Moyenne
a - Identifier les besoins de recherche prioritaires pour l'Afrique et élaborer les propositions de recherche appropriées	40 000	0	40 000	
b - Recueillir des fonds et mettre en œuvre les propositions de recherche	0	0	0	
Sous-total 3.3.1:	40 000	0	40 000	
3.3.2: La capacité scientifique est accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d'échange sur des questions se rapportant à l'AEWA avec la participation d'organismes de recherche et d'éducation européens et africains				Élevée
a - Développer un concept pour un programme de bourses/ d'échange spécial AEWA qui inclut les institutions de recherche, les universités et les écoles de faune d'Afrique	10 000	0	10 000	
b - Mettre au point et diffuser le programme de bourses/ d'échange spécial AEWA	20 000	0	20 000	
Sous-total 3.3.2:	30 000	0	30 000	
3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne				Moyenne
a - Promouvoir la publication par des praticiens de la conservation d'articles sur les meilleures pratiques en matière de conservation des oiseaux d'eau et de la voie de migration dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne	0	0	0	
Sous-total 3.4.1:	0	0	0	
CT/3.1: Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING				Élevée
a - Institutionnaliser la gouvernance d'AFRING et mettre en place sa stratégie	15 000	0	15 000	
b - Démarrer la mise en œuvre de la stratégie d'AFRING	50 000	0	50 000	
c - Organiser deux cours de baguage, l'accent étant mis sur les pays francophones @ 30 000€/cours	30 000	30 000	60 000	
CT/3.2: Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet				
a - Promouvoir et augmenter l'utilisation de technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau telles que le marquage coloré, la télémétrie, les isotopes stables et les émetteurs GPS	60 000	40 000	100 000	
Sous-total CT/3.1 & CT/3.2:	155 000	70 000	225 000	
Sous-total - Objectif 3:	755 000	350 000	1 105 000	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
Objectif 4: Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats				
4.3.1: Au moins 25 % des PC africaines ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA ainsi qu'à leur compréhension				Absolue
a - Toutes les PC ont nommé et communiqué au Secrétariat un correspondant national de l'AEWA pour les questions de CESP	0	0	0	
b - Développer et produire un kit de communication fournissant du matériel de sensibilisation	100 000	0	100 000	
c - Adapter le kit de communication au contexte national, traduire dans les langues locales si nécessaire	50 000	50 000	100 000	
d - Organiser trois ateliers afin de dispenser une formation aux correspondants CESP nationaux @ 35 000€/atelier et 20 000€ par formateur	0	125 000	125 000	
e - Chaque PC a mis au point et met en œuvre un programme national de CESP	0	0	0	
Sous-total 4.3.1:	150 000	175 000	325 000	
4.3.2: La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC				Élevée
a - Fournir un financement de démarrage à chaque PC @ 500€/CP	6,500	6,500	13 000	
b - Organiser chaque année un grand événement JMOM en Afrique	30 000	20 000	50 000	
Sous-total 4.3.2:	36 500	26 500	63 000	
Sous-total - Objectif 4:	186 500	201 500	388 000	
Objectif 5: Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration				
5.1.1: D'ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l'Union africaine				Élevée
a - Organiser des ateliers sous-régionaux sur l'adhésion (SADC & CEMAC) et un atelier pour les pays africains lusophones @ 50 000€/atelier	50 000	100 000	150 000	
b - Organiser au moins deux ateliers sur l'adhésion, en particulier en Afrique de l'Ouest @ 15 000€/atelier	15 000	15 000	30 000	
c - Les PC présentes dans le Comité permanent contactent chaque partie non contractante de leur région respective	0	0	0	
d - Conduire une réunion de haut niveau réunissant les PC, les organes concernés de l'UA et le Secrétariat	60 000	0	60 000	
Sous-total 5.1.1:	125 000	115 000	240 000	
5.4.1: Au moins 50 000 euros sont débloqués annuellement pour les pays africains pour la mise en œuvre de l'AEWA				Élevée
a - Continuer à allouer au moins 20 000 EUR par an dans le budget de base de l'AEWA pour le SGF en Afrique	60 000	40 000	100 000	
b - Les PC donatrices versent des contributions volontaires pour un montant d'au moins 30 000 EUR pour le SGF en Afrique	90 000	60 000	150 000	
Sous-total 5.4.1:	150 000	100 000	250 000	
5.5.1: Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets				Élevée
a - Organiser deux ateliers nationaux de formation relatifs aux rapports destinés aux responsables et correspondants nationaux @75 000€/atelier	150 000	0	150 000	
Sous-total 5.5.1:	150 000	0	150 000	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
5.6.1: Tous les correspondants nationaux et les correspondants techniques ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l'AEWA				Absolue
a - Élaborer un module de formation sur la mise en œuvre de l'AEWA destiné au personnel des autorités nationales de mise en œuvre	150 000	0	150 000	
b - Organiser deux ateliers nationaux de formation destinés aux correspondants nationaux et aux correspondants techniques @100 000€/ateliers		200 000	200 000	
<i>Sous-total 5.6.1:</i>	<i>150 000</i>	<i>200 000</i>	<i>350 000</i>	
5.7.1: Dans chaque État de l'aire de répartition, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK)				Élevée
a - Sur la base des rapports nationaux présentés, identifier quelles PC n'ont pas encore des mécanismes de coordination nationale établis ou opérationnels	0	0	0	
b - Fournir des orientations aux PC pour la mise en place et/ou le fonctionnement d'un mécanisme national de coordination @3 000€/CP	18 000	21 000	39 000	
c - Renforcer la coordination entre MEA en particulier entre l'AEWA et Ramsar	0	0	0	
<i>Sous-total 5.7.1:</i>	<i>18 000</i>	<i>21 000</i>	<i>39 000</i>	
CT/4.1: Dans chaque État de l'aire de répartition africain, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK)				Absolue
a - Organiser des ateliers de Formation des Formateurs (FdF) dans chaque sous-région basés sur le FTK @ 75 000€/workshop	150 000	225 000	375 000	
<i>Sous-total CT/4.1:</i>	<i>150 000</i>	<i>225 000</i>	<i>375 000</i>	
CT/4.2: Au moins un atelier national de formation se servant du FTK et un cours de formation sur le terrain ont eu lieu dans chaque PC				Élevée
a - Recueillir des fonds pour au moins un atelier national par sous-région @ 5 000€/workshop	0	25 000	25 000	
b - Les formateurs nationaux en collaboration avec les correspondants nationaux organisent des ateliers nationaux de formation FTK et des formations de terrain	0	0	0	
<i>Sous-total CT/4.2:</i>	<i>0</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	
CT/4.3: Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique				Absolue
a - Les correspondants nationaux encouragent l'utilisation du FTK auprès des institutions de formation	0	0	0	
<i>Sous-total CT/4.3:</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
CT/4.4: Le FTK est disponible dans le cadre d'un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d'enseignement supérieur				Moyenne
a - Identifier un institut d'enseignement supérieur qui hébergera le cours FTK à distance	0	0	0	
b - Mise en place et diffusion du cours FTK à distance		60 000	60 000	
<i>Sous-total CT/4.4:</i>	<i>0</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	
CT/5.1: Une réunion régionale africaine préparatoire à la MOP de l'AEWA a eu lieu au cours de chaque période triennale				Absolue
a - Organiser deux réunions africaines pré-MOP @60 000€/meeting	60 000	60 000	120 000	
<i>Sous-total CT/5.1:</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>120 000</i>	

Objectif/Cible/Résultat	2013 - 2015	2016 - 2017	2013-2017	Priorité
CT/5.2: Organiser deux réunions africaines pré-MOP				Absolue
a - Organiser un atelier de formation par période triennale @ 30 000€/atelier	30 000	30 000	60 000	
<i>Sous-total CT/5.2:</i>	30 000	30 000	60 000	
Sous-total - Objectif 5:	833 000	836 000	1 669 000	
Coordination de la mise en œuvre de l'Initiative africaine				
Poste de Coordinateur de l'Initiative africaine	265 337	185 854	451 191	Absolue
Poste d'Assistant administratif de l'Initiative africaine	189 169	132 503	321 672	Absolue
Sous-total - Coordination:	454 506	318 357	772 863	772,863
<i>Total Objectif 1. - 5. and Coordination:</i>	4 459 006	4 010 857	8 469 863	
13 % frais généraux PNUE:	579 671	521 411	1 101 082	
Total général :	5 038 677	4 532 268	9 570 945	

Tableau 24 Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d'action pour l'Afrique, basé la priorité de mise en œuvre²⁰

Priorité de financement	2013-2015	2016-2017	2013-2017	Objectif
A. Résultats ayant une priorité absolue				
1.1.1: Toutes les PC ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes ont adopté cette législation	0	0	0	1
1.2.1: Toutes les PC ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	50 000	275 000	325 000	1
1.2.2: Toutes les PC ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau	0	0	0	1
1.2.3: Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau	0	0	0	1
2.2.1: Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi) permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées	230 000	230 000	460 000	2
3.1.1: Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d'oiseaux d'eau disponibles pour l'Afrique	380 000	220 000	600 000	3
4.3.1: Au moins 25 % des PC africaines ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA ainsi qu'à leur compréhension	150 000	175 000	325 000	4
5.6.1: Tous les correspondants nationaux et les correspondants techniques ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l'AEWA	150 000	200 000	350 000	5
CT/4.1: Dans chaque État de l'aire de répartition, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK)	150 000	225 000	375 000	5
CT/4.3: Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique	0	0	0	5
CT/5.1: Une réunion régionale africaine préparatoire à la MOP de l'AEWA a eu lieu au cours de chaque période triennale	60 000	60 000	120 000	5
CT/5.2: Organiser deux réunions africaines pré-MOP	30 000	30 000	60 000	5
Poste de Coordinateur de l'Initiative africaine	265 337	185 854	451 191	Coordination
Poste d'Assistant administratif de l'Initiative africaine	189 169	132 503	321 672	Coordination
Sous-total – Résultats ayant une priorité absolue :	1,654,506	1,733,357	3,387,863	
B. Résultats ayant une priorité élevée				
1.3.1: Toutes les PC ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées dans le cadre des développements proposés et nouveaux, en prenant intégralement en considération leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau	0	0	0	1

²⁰ Ce tableau n'a pas été modifié depuis novembre 2011 et il sera mis à jour après la recommandation finale de l'atelier pré-MOP.

Priorité de financement	2013-2015	2016-2017	2013-2017	Objectif
1.3.2: La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les PC à participer aux processus d'EIE/EES est améliorée	120 000	120 000	240 000	1
1.3.3: La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) sert à résoudre les cas importants de menaces des populations de l'AEWA dans des PC africaines	0	0	0	1
1.4.1: Toutes les espèces/populations mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP	200 000	160 000	360 000	1
1.4.2: Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationales solides et opérationnels (groupes de travail internationaux de l'AEWA sur les espèces)	150 000	200 000	350 000	1
2.3.1: Toutes les PC possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal	500 000	750 000	1 250 000	2
CT/1.1: Des études de cas évaluant l'importance du tourisme pour la conservation des oiseaux d'eau sont publiées et disséminées	180 000	90 000	270 000	2
CT/1.2: Les Lignes directrices de l'AEWA relatives au développement écotouristique dans les zones humides sont révisées et mises à jour en fonction des études de cas	0	30 000	30 000	2
CT/2.1: La promotion de la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est réalisée au travers de 5 projets réussis	800 000	400 000	1 200 000	
CT/2.2: La Stratégie CBNRM relative aux oiseaux d'eau et aux zones humides est élaborée, publiée et diffusée	0	50 000	50 000	2
3.1.2: De meilleures données sur l'état et les pressions exercées sur les sites clés d'Afrique, et les réponses apportées, au moyen de la surveillance des IBA	30 000	20 000	50 000	3
3.2.1: La moitié des PC dispose toute l'année (s'il y a lieu) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans les structures et les plans de travail nationaux	120 000	40 000	160 000	3
3.3.2: La capacité scientifique est accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d'échange sur des questions se rapportant à l'AEWA avec la participation d'universités, d'organismes de recherche et d'éducation européens et africains	30 000	0	30 000	3
CT/3.1: Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING	95 000	30 000	125 000	3
CT/3.2: Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet	60 000	40 000	100 000	3
4.3.2: La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC	36 500	26 500	63 000	4
5.1.1: D'ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l'Union africaine	125 000	115 000	240 000	5
5.4.1: Au moins 50 000 euros sont débloqués annuellement pour les pays africains pour la mise en œuvre de l'AEWA	150 000	100 000	250 000	5
5.5.1: Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets	150 000	0	150 000	5
5.7.1: Dans chaque État de l'aire de répartition, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK)	18 000	21 000	39 000	5
CT/4.2: Au moins un atelier national de formation se servant du FTK et un cours de formation sur le terrain ont eu lieu dans chaque PC	0	25 000	25 000	5
Sous-total – Résultats ayant une priorité élevée :	2 764 500	2 217 500	4 982 000	

Priorité de financement	2013-2015	2016-2017	2013-2017	Objectif
C. Résultats ayant une priorité moyenne				
2.1.1: Toutes les PC d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	0	0	0	2
3.3.1: De nouveaux programmes de recherche en relation avec l'AEWA sont mis en place en Afrique, qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs	40 000	0	40 000	3
3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne	0	0	0	3
CT/4.4: Le FTK est disponible dans le cadre d'un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d'enseignement supérieur	0	60 000	60 000	5
Sous-total – Résultats ayant une priorité moyenne :	40 000	60 000	100 000	
Pour les objectifs ayant une priorité absolue, élevée et moyenne :	4 459 006	4 010 857	8,469 863	
13 % frais généraux PNUE :	579 671	521 411	1 101 082	
Total général pour les objectifs ayant une priorité absolue, élevée et moyenne :	5 038 677	4 532 268	9 570 945	

Annexe 2

Tableau 25: Espèces prioritaires pour le développement de plans d'action par espèce en Afrique²¹

No	Espèces	Populations
1	Cormoran des bancs <i>Phalacrocorax neglectus</i> (EN)	Côte d'Afrique du Sud-Ouest
2	Bec-en-Sabot du Nil <i>Balaeniceps rex</i> (VU)	Afrique centrale tropicale
3	Grue caronculée <i>Grus carunculatus</i> (VU)	Afrique centrale & australe
4	Glaréole malgache <i>Glareola ocularis</i> (VU)	Madagascar/Afrique de l'Est
5	Manchot du Cap <i>Spheniscus demersus</i> (VU)	Afrique australe
6	Fou du Cap <i>Sula (Morus) capensis</i> (VU)	Afrique australe
7	Grue de paradis <i>Grus paradisea</i> (VU)	Extrême sud Afrique australe
8	Grue royale <i>Balearica regulorum regulorum</i> (VU)	Afrique australe (N Angola & S Zimbabwe)
9	Dendrocygne à dos blanc <i>Thalassornis leuconotus leuconotus</i>	Afrique de l'Est et australe

²¹ Extrait de la liste de priorité de l'AEWA pour le développement des SSAP : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/meeting_docs_pdf/mop4_10_ssap_review.pdf ; veuillez noter qu'il s'agit d'une liste dynamique qui dépend des révisions sur le statut global de menace et des décisions prises par la MOP de l'AEWA portant sur la catégorisation des populations dans le Tableau 1 de l'AEWA (Annexe 3).